

Entre le futur

et l'Antan



Histoire de nos Paysans

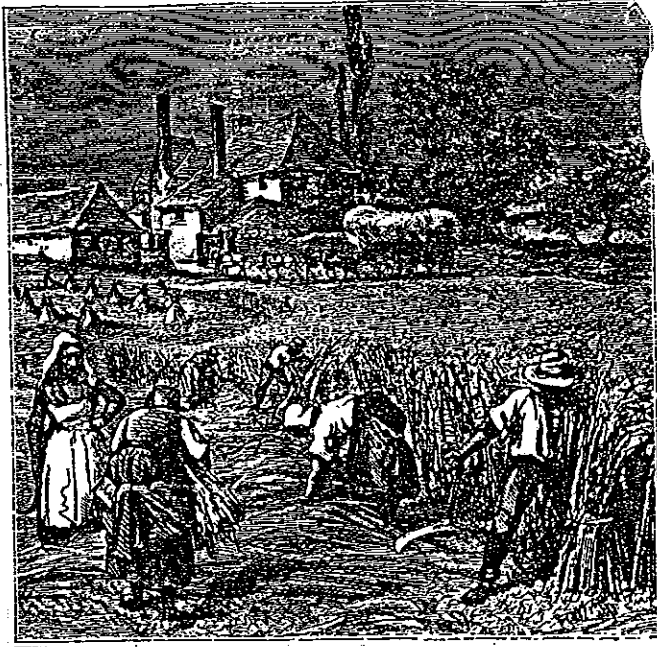


N. 2. Les Moissonneurs.



N. 1. Le Laboureur.

La Chapelle de Bragny Mémoire d'Avenir



*Ce n'est pas seulement du blé
qui sort de la terre labourée
C'est une civilisation toute entière*

Lamartine

Avant - propos

À la veille de la Révolution, la France compte 28 millions d'habitants et se compose dans son immense majorité d'une société de paysans, clergé et noblesse ne représentant que 2 % de la population bien que possédant 35 % des terres et prélevant 30 à 40 % de la production paysanne sous forme de dîmes et de redevances. Pour la plupart d'entre nous, qui descendons de ces gens de pays ou paysans, le travail ancestral de la terre, son rapport à la nature, aux grands rythmes des temps et saisons et aux cycles fondamentaux de la vie, font partie de nos racines les plus profondes et probablement les plus solides car fortes de millénaires d'expérience et d'une sagesse qui a pris le temps de se penser. Cet énorme passé, sa richesse et ses détresses, ses connaissances forgées au feu de l'expérience pèsent encore sur l'interrogation de l'avenir. Citoyens d'une France en marche vers une Europe difficile à construire comme toute œuvre collective, nous sommes, d'une façon consciente ou non, quasiment tous issus de cette civilisation de la terre dont parle le poète Lamartine. Au cœur de nos gènes, à des échelles encore proches pour certains et beaucoup plus lointaines pour d'autres, cette civilisation de la terre a façonné nombre de nos compétences tout comme elle a modelé la frange parfois cachée de nos sensibilités.

Dans l'évolution galopante de notre modernité occidentale, la paysannerie d'antan, ses valeurs, ses traditions, connaissent le double mouvement de la déflation humaine et de l'inflation d'une mécanisation et d'une technicité sophistiquées. Comme la citrouille devenue carrosse, les bœufs d'autrefois ont pris l'habit des puissants tracteurs d'aujourd'hui. Leurs moteurs rugissent des milliers de chevaux sur des terres remembrées devenues immenses comparativement à la multitude des parcelles appartenant à l'organisation agraire des siècles passés. Le travail des bras est devenu celui des machines aux allures de géants et l'agriculture aux cents paysans est devenue travaux de quelques rares Hercules, héros du moderne agro-alimentaire. L'ancien blé de Turquie, « treugie » par ici, « teurgie » par là, ou encore « maïs » à certains endroits, devient à l'aube de l'an 2000, « transgénique ». La civilisation du « ique » (hic !), électronique, informatique, génétique, surfant sur le net et la planète, souffle sa révolution sur nos campagnes ensilencées mais toujours si belles en leurs quatre saisons.

Cette étude n'a pas pour objet de s'interroger sur cette modernité de la ruralité et son avenir. Nous en prenons acte comme tout un chacun, témoins quotidiens de cette mutation singulièrement rapide et spectaculaire. La seconde partie, qui sera produite au cours de l'année 1999, donnera la parole aux rares agriculteurs de la commune ayant pris une relève difficile et redoutablement complexe. Elle sera également consacrée aux Anciens du village, acteurs directs de ce que nous pourrions nommer de façon imagée « l'âge d'or » de notre agriculture villageoise des décennies d'un proche passé. Photos d'époque de notre

village, ses terres, ses habitants, le matériel agricole traditionnel puis moderne illustreront ce second volet de l'histoire de nos paysans. Pour l'heure, « **Entre le futur et l'Antan, histoire de nos paysans** » se consacre à la reconstitution de cette paysannerie plus lointaine qui faisait vivre le village à la veille de la Révolution puis au cours de ce 19^e siècle dont beaucoup de méthodes culturales se prolongèrent jusqu'au premier conflit mondial. La période 1785-1789 ne rend compte, en matière des charges pesant sur le monde paysan de notre village, que des impôts « d'Etat » que sont la taille et la capitation qui étaient collectés à l'époque par la communauté. Pour défendre leurs intérêts, les habitants des villages, de longue date, s'étaient rassemblés en communautés. Le cadre légal permettant à ces communautés de s'administrer et de prendre toute décision les engageant vis à vis du seigneur ou du pouvoir central était l'Assemblée générale des habitants à laquelle participaient les hommes tenant feu au village et les veuves. La démocratie directe y était de règle. Les échevins représentant la communauté en justice et gérant son budget étaient nommés par l'Assemblée pour une seule année. Les communautés versaient les gages des recteurs d'école et ceux du garde champêtre ainsi que diverses redevances au seigneur ou à des administrations. Les communautés assuraient et défendaient également les droits séculaires de vaine pâture et de parcours dans les bois pour la sauvegarde des paysans les plus démunis. Nous ne connaissons pas la nature des prélèvements féodaux et seigneuriaux de Mme de Raffin, pas plus que nous ne sommes en mesure de préciser en quoi consistaient les droits curiaux revenant au curé Dumaître. Nous pouvons seulement dire que les vents révolutionnaires, qui furent rouges et violents à Estrigny, ne furent que brises bien affaiblies par ici, ce qui autoriserait à penser qu'un consensus favorable régnait entre le village et sa châtelaine. Là où la réaction nobiliaire se montra particulièrement dure, conduisant à des injustices criantes lors du mouvement de rénovation des terriers, les paysans brûlèrent avec violence ces actes les condamnant souvent à une misère encore plus noire. Ici à La Chapelle, Louis Chanut et Jean Baptiste Laborier, se montrent fort embarrassés. Les uns et les autres n'en voient apparemment pas la nécessité, ce qui laisserait supposer que les biens de la communauté n'étaient pas réellement mis en péril et que Mme de Raffin jouait de façon positive son rôle de « Premier Communier ». Les villageois lors de son emprisonnement à Chalon se mobilisent et souhaitent sa libération, affirmant que c'est une bonne Dame et soulignent sa généreuse préoccupation des pauvres et des indigents du village. N'oublions pas non plus les paroles de la châtelaine « Ce sont vos titres que vous brûlez ! » qui mériteraient bien des commentaires. Un indice d'un tout autre ordre prêterait à une analyse similaire. Les serviteurs du château font montre d'une longévité qui mérite d'être notée. Dans les personnes s'éteignant à un âge avancé pour l'époque, on trouve une proportion non négligeable de personnes employées au château. Fait concordant, on n'y constate jamais la mort accidentelle ou non de jeunes domestiques alors que la fréquentation du Registre de Paroisse, en particulier les feuillets consacrés aux

décès, nous conduit à constater qu'à l'époque et longtemps encore au 19^e, domestique rimait avec profession à haut risque. Jehan Tapin, notaire royal résidant à Laines, établit en 1541 dans un terrier qui porte son nom la répartition de la propriété dans la paroisse. Les propriétaires terriens de La Chapelle se composent de 40 résidents et de 50 « étrangers ». Parmi les propriétaires importants du village, on trouve déjà cette ancienne famille qui a donné nom à des lieux-dits d'ici, Guillaume et Jehan Rabuz aux côtés de Claude Brouhet, Claude Gezzeaul et Thomas de Vulpie. Quatre décennies plus tard, un meix appartenant à Jehan Greuze se composait entre autres de cette terre sur laquelle sera édifiée à la fin du siècle des Lumières, la nouvelle église grâce à Monsieur de La Chapelle qui s'en rendit acquéreur pour la céder ensuite aux habitants (voir Monographie de Guy de Carmoy pages 16, 17 et 18). Lorsque s'ouvre notre récit en l'an de grâce 1785, le village compte 70 cotisables. Le 19^e siècle voit croître chez nous la population et les bras qui cultivent la terre. En comptant les fermes des domaines du château, on peut dénombrer un total de 80 exploitations de tailles très diverses en 1833 auxquelles il faudrait ajouter les 5 propriétés des forains. Un grand besoin de logements se fait sentir au village et l'essor de la construction s'étendra sur plusieurs décennies. Les méthodes culturales et les rendements s'améliorent. Pourtant déjà, bien avant le milieu du siècle, le village avait diversifié son activité avec la tuilerie Jacquelot de Champ Gaudenat (1834) et la tuilerie Goin de Champ Crochet (1857 -59). Beaucoup de petits exploitants associent d'autres activités au seul travail de la terre. Les difficultés du monde agricole sont beaucoup plus marquées dans les dernières décennies du 19^e, accompagnées de reconversions multiples et d'un exode déjà bien réel. Soixante agriculteurs oeuvrent encore au village dans les premières années du 20^e siècle. Leur nombre va décroître de façon inexorablement régulière et rapide. Les fermes du village d'aujourd'hui, devenues de véritables entreprises, se comptent sur les doigts d'une seule main.

Marcelle Vallière, de l'ancien Domaine Leduc du haut du village, décrit la confection des javelles alignées dans une parfaite ordonnance et avec un amour du travail bien fait qui transparait souvent dans le discours des anciens de nos paysans qui vécurent avec bonheur ce si beau métier au labeur lourd et exigeant. Les méthodologies mécanisées et puissantes d'aujourd'hui en font une réalité bien différente.

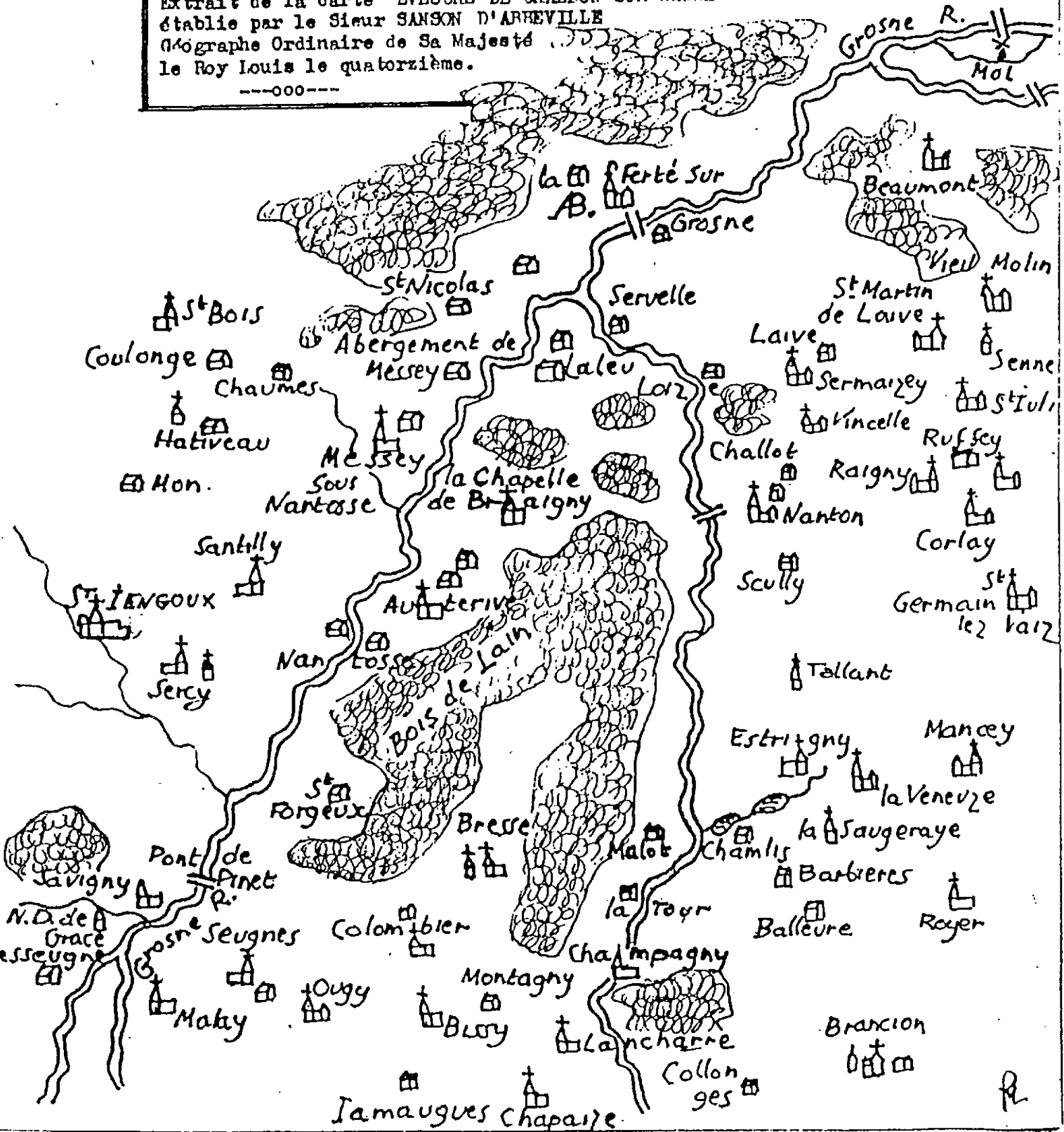
Souhaitons malgré tout que longtemps encore chanteront quelques coqs en nos villages, témoins du travail de la terre devenus symboles plus que réveille-matin à l'heure contemporaine des pendules et montres à quartz. Et que nous sachions encore entendre et faire entendre à nos enfants, par le chant du coq et le blé qui lève, la longue et belle histoire des paysans qui fut et demeure la nôtre.

Emile Béraud et Elisabeth Cheveau

LA CHAPELLE ET SA REGION EN 1659

Extrait de la carte "EVESCHIE DE CHALLON SUR SAONE"
 établie par le Sieur SANSON D'ARBEVILLE
 Géographe Ordinaire de Sa Majesté
 le Roy Louis le quatorzième.

---000---





Les dernières décennies

du siècle dix-huitième

au village



1785 à 1799

Présentation du village

Nous sommes en l'an de grâce 1785

Le prix des fermages subit une hausse importante entre 1770 et 1780.

A la Chapelle, en 1785, 70 cotisables habitent le village. Tous les ménages, tous les célibataires et même les personnes âgées doivent payer taille et capitation. Quelques manouvriers locataires acquittent une somme modique mais sont imposés malgré leurs maigres revenus. Les personnes les moins imposées du village acquittent :

une livre et deux sols de taille
cinq sols de capitation

Quelques exemples

Veuve Desgranges et les héritiers pour habitation, propriété, culture :

1 livre de taille et 5 sols de capitation

Veuve Rameau

18 sols de taille et 4 sols de capitation

Un manouvrier gagne 10 ou 15 sols par jour, quelque-fois avec la nourriture suivant les saisons et les travaux. La présence de nourriture dans la mention d'un salaire est toujours un élément important. L'été, le manouvrier est engagé pour sarcler, faire les foins et les moissons. Ce sont des travaux de force à l'époque et les journées sont particulièrement longues. Il faut également rentrer les récoltes puis labourer en arrière saison. Ce sont ces travaux qui sont les mieux payés. Les battages en grange qui se font tôt dans la saison sont également mieux rémunérés que ceux effectués en automne ou en hiver, les journées étant alors beaucoup plus courtes.

La plus forte imposition de la commune revient à Jean Rozand qui doit pour habitation, propriété et culture.

113 livres et 11 sols de taille

28 livres et 16 sols de capitation

Jean Rozand, maître marchand, qui construira une dizaine d'années plus tard le moulin du « bas d'Autrive », est propriétaire à l'époque d'un domaine de 42 hectares. Il habite la superbe demeure avec pigeonnier, balcon ouvragé et escalier qu'occupent actuellement Andrée et Claude Durand à Hauterive le Bas et possède la majeure partie des habitations du hameau beaucoup plus important en ces temps d'avant la Révolution qu'il ne l'est actuellement.



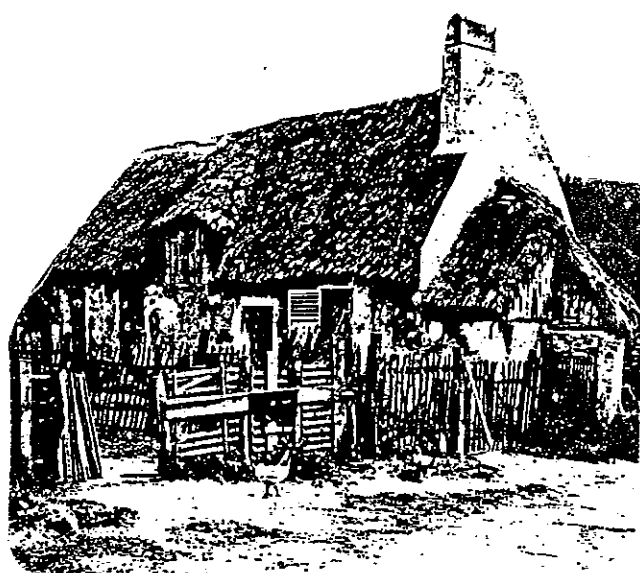
A cette époque, la plupart des attelages se composent de vaches mais certains gros propriétaires employaient aussi des chevaux. C'était le cas chez les familles Carré, Chanut, Laborier, Rameau, Rozand et Valière. (Le nom de famille Valière ne comporte qu'un seul « l » à l'époque) Quelques autres fermiers grangers possèdent également des chevaux. Les chevaux, plus rapides que les vaches, conviennent mieux pour les charrois, notamment pour aller jusqu'à la montagne chercher la pierre à bâtir ou encore pour se rendre au marché de la ville. Les vaches étaient d'un bon rapport pour les veaux et le lait. Mais les vaches qui travaillaient produisaient peu de lait.

Un granger est un métayer. Avant la Révolution, les paysans sont appelés laboureurs, grangers ou fermiers. Ils peuvent être propriétaires ou encore exploiter le domaine d'un autre gros propriétaire. Travaillent également la terre mais en louant leurs bras et leurs services selon les besoins des saisons les manouvriers (ou manoeuvres), les brassiers, les journaliers. Un manouvrier pouvait lui aussi être propriétaire mais la plupart du temps son meix très modeste ne lui permettait pas de subvenir aux besoins de sa famille et il devait, en plus de son exploitation, aller travailler chez les autres lorsque les travaux de la belle saison demandaient beaucoup de bras.

Dans les Registres de Paroisse, comme plus tard dans ceux de l'Etat Civil, on précise toujours si les gens sont laboureurs ou

manouvriers et s'ils sont propriétaires, on ne manque pas de le dire. S'ils sont vieux et ne peuvent plus travailler, ils sont désignés « sans profession » et connaissent souvent l'indigence la plus grande. S'ils peuvent vivre de leurs propriétés ou de leur argent, ils portent le titre de « rentier ».

Vivent à La Chapelle à cette époque de nombreux pauvres, indigents ou malades. La classe laborieuse se compose en grande partie de paysans.





Les privilégiés habitant le village en cette année 1785 sont le seigneur et le curé. Ils ne paient aucun impôt. Au moment de la Révolution, la famille des châtelains possède 136 hectares.

Les autres privilégiés n'habitant pas le village mais y ayant de la propriété sont

*le seigneur de Bresse
le seigneur de Ruffey (bois de Bragny)
le seigneur de Sercy
les Messieurs de La Ferté (moines)
le curé de Lathue
le chapelain de Bresse sur Grosne
le seigneur de Messey (seigneur Mandelot, propriétaire du domaine d'Amarron appelé aujourd'hui La Chavoche)*



Les domaines d'Antoine de Beugre, seigneur de La Chapelle, sont exploités par

Gabrielle Guerin, veuve du maître marchand Claude Carré

Claude Carré, fils du maître marchand Claude Carré et de sa première épouse Benoîte Chanut

Benoît Crépeau, originaire de Nanton, échevin du village au moment de la Révolution

la Veuve de Pierre Valière (mère de Pierre Valière secrétaire greffier de la Révolution et maire de notre commune de 1800 à 1824) et les enfants de Benoît Valière.

Benoît Crépeau, originaire de Nanton, échevin du village au moment de la Révolution

la Veuve de Pierre Valière (mère de Pierre Valière secrétaire greffier de la Révolution et maire de notre commune de 1800 à 1824) et les enfants de Benoît Valière.

Les cinq domaines du château :

Le Domaine d'Amour (en face du château)

Le Domaine Goujon (dans le Quart, résidence actuelle de Mme et M Jouvin, avec des bâtiments très importants aujourd'hui disparus)

Le Domaine de Chassignol (emplacement de la Salle des Fêtes et de la Mairie d'aujourd'hui)

Le Domaine Leduc (ferme de Marcelle et Edmond Vallière)

Le Domaine d'Hauterive (dans le haut du village , au delà de la maison de l'octroi qu'habitent Christine et Gilbert Bonnin. Un jeune châtelain du village porta le titre de « Seigneur d'Hauterive ». Fils d'Antoine de Beugre et de Jeanne de Raffin, , Antoine d'Hauterive est décédé à l'âge de 23 ans en 1776. Il fut le dernier personnage à être inhumé dans l'église, Louis XVI ayant interdit par la suite ce mode sépulture).

Les propriétés paysannes de l'époque portent le nom de meix. L'instituteur Claude Terrier, qui rédigea en 1886 une monographie de notre commune, les définit ainsi :

« ...vastes propriétés rurales au milieu desquelles se trouvaient les maisons servant au logement des cultivateurs... »

...À l'époque des grandes invasions, les habitants cherchèrent naturellement les moyens les plus propres à résister aux envahisseurs ou au moins à se garer de leurs déprédations ; alors les « mansus » devinrent plus petites, c'est à dire que les propriétés furent morcelées et dans chaque partie fut établie une habitation particulière pour chaque famille. La demeure se composait alors d'un bâtiment entouré d'un verger ou « Curtil ». Chaque curtil porte le nom d'une famille ».

Pour situer dans le temps les grandes invasions dont parle Claude Terrier, il faut se rappeler que dès l'an 395, l'empereur Théodose, pour assurer plus efficacement la défense de l'Empire que son

immense étendue rend très vulnérable, l'a divisé en deux, l'Empire d'Orient et l'Empire d'Occident. Devenus autonomes, ils connaîtront tous deux un sort différent. En effet les Empereurs d'Orient résisteront aux invasions jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Au contraire, l'Empire d'Occident est submergé au V^e siècle par les envahisseurs et son dernier empereur disparaît en 476 après JC.

Indépendamment des domaines, quelques terres du seigneur du village Antoine de Beugre sont exploitées par

Jean et Benoît Rabut
Jean Goïn
Jean Vacheret
Jean Launet

Beaucoup de propriétaires n'habitent pas le village. Au nombre de 80, ils sont appelés forains. Dix d'entre eux acquittent un impôt de 10 livres, les autres paient entre 10 et 60 livres.

En plus de la taille, impôt direct en royaume de France jusqu'en 1789 et de la capitation, petit impôt par tête, les habitants du village doivent payer à cette époque la dîme au seigneur et au curé. Cet impôt varie d'un village à l'autre.

Il y a aussi la gabelle, impôt sur le sel qui se paie très cher chez nous en 1785, environ 14 sols (ou sous) la livre.

A cette époque, il y a presque autant de naissances chez les manouvriers que chez les laboureurs. « Madame Bienvenue » a aidé la venue au monde de 12 enfants au village. Quatre nourrissons ne survivront pas. Onze couples ont uni leurs destinées, parmi eux Antoine Valière et Anne Legros qui exploiteront le Domaine d'Amarron et en deviendront propriétaires lorsqu'il sera vendu comme bien national sous la Révolution. Quinze décès endeuillent le village dont celui du curé François Chassagne dont on peut remarquer l'écriture élégante et aisée sur le Registre de Paroisse et la noyade en Grosne d'un jeune domestique au cours d'une baignade.

Contexte historique

En 1779, le Directeur général des Finances Necker, reprenant une idée de Turgot, crée en Berry et en Guyenne des assemblées provinciales élues, chargées des impôts à la place de l'intendant. Au sein de ces assemblées, on vote par tête et non par ordre, le nombre des députés du Tiers étant égal à celui des ordres privilégiés. Cette idée fera très vite son chemin.

En 1781, Joly de Fleury est le nouveau contrôleur des Finances. Il crée de nouveaux impôts et continue à emprunter.

En 1783, Lefèvre d'Ormesson succède brièvement à Joly de Fleury. Il est remplacé par Calonne qui présente au roi un plan d'amélioration des finances. Il y préconise, outre une subvention territoriale, impôt à percevoir en nature sur tous les biens fonciers, un adoucissement de la taille, l'unification de la gabelle, le libre commerce des grains. Le 3 septembre 1783 est signée la paix avec l'Angleterre, avec comme principal résultat, outre l'Indépendance des Etats Unis, la ruine de la France qui n'y gagna que l'île de Tobaggo aux Antilles et quelques comptoirs en Afrique.

1784 est une année de disette.





1786

Dix sept bébés ouvrent les yeux sur le village et sur la vie. La cloche aux harmoniques légères carillonne trois mariages dont celui de Louis et Jeanne Chanut, enfants biens nés de cette dynastie importante du village portant le titre de Sieur et Damoiselle. La génération suivante unira sur le même mode familial Jeanne, fille des précédents, et son cousin Nicolas Chanut. Le glas sonna 13 fois au village. Huit nouvelles petites tombes d'enfants sur le cimetière. Le village compte 340 habitants.

Jean Boyaud est marchand

François Rabut tient cabaret au village

Jean Robin est laboureur à La Fromagerie à Hauterive

On trouve sur le Registre de Paroisse la signature en tant que témoin de Jean Cruchaudet, potier à Messey

Jean Jusseau, domestique de Madame de La Chapelle (Jeanne de Raffin, Veuve de Beugre), s'éteint à l'âge de 64 ans.

1787

22 naissances, 1 mariage et 7 décès au village

Un nouveau né en grand péril de mourir a été ondoyé par un Sieur Charles Fouillère, maître chirurgien à Saint Gengoux.

Laurent Papillon est meunier au moulin de La Chapelle
Jean Blondeau est meunier au moulin de Nanceau
Jean Baptiste Verchère est le nouveau maître maréchal taillandier du village. Il succède aux Rameau qui forgeaient au village depuis quatre générations.

A la cour de France

Une première assemblée de notables se réunit le 22 février 1787 et refuse toute réforme sérieuse. Le 8 avril, Calonne est renvoyé par le roi. Son successeur Loménie de Brienne ne réussit pas davantage à imposer une réforme fiscale. Il doit alors avoir recours à un emprunt de 420 millions que le roi vient imposer au Parlement le 9 novembre 1787 au cours d'un lit de justice. Le duc d'Orléans lui fait remarquer qu'il s'agit d'une procédure illégale et Louis XVI rétorque
« C'est légal parce que je le veux »

1788

Le village compte 13 nouveaux villageois cette année là. La cloche ne carillonna aucun mariage mais sonna 18 décès. 11 nouvelles petites tombes d'enfants sur le cimetière.

A la suite de mauvaises récoltes consécutives, le prix du blé monte à plus de 25 livres le quintal. En anciennes mesures, le quintal représentait 48,95 kilos puis 50 kilos lorsqu'il devint métrique, pour finalement être fixé à 100 kilos.

A la cour de France

Par l'arrêté du 3 mai 1788, le Parlement tente d'imposer une monarchie réduite. Cinq jours plus tard, le 8 mai, le roi fait enregistrer un édit rédigé par le chancelier Lamoignon. Réformant la justice, cet édit réduit les ressorts des parlements et confie l'enregistrement des lois générales à une cour plénière également chargée des remontrances. Cet édit cependant ne touche pas à la vénalité des charges. Très mal accueilli par l'opinion, il provoque de tels troubles que Loménie de Brienne doit démissionner.

Le 8 août 1788, la création de la cour plénière est suspendue et la date des états généraux est fixée au 1^{er} mai 1789.

Le 16 août 1788 les paiements de l'Etat sont suspendus.

Le 14 septembre 1788, Necker, venu remplacer Loménie de Brienne, obtient du roi qu'il abandonne la réforme de Lamoignon.

Le 5 décembre 1788, la règle du doublement du tiers état aux états généraux est finalement acceptée par le parlement.

Le 27 décembre 1788, Necker obtient du roi la reconnaissance de la règle du doublement du tiers mais ni l'annonce de cette mesure, incomplète dans la mesure où le problème capital du vote par tête ou par ordre n'est pas résolu, ni l'annonce d'un règlement électoral ne purent empêcher les troubles de l'hiver 1788-1789. Du aussi bien aux dures conditions climatiques qu'à l'effervescence

sociale, ces troubles provoquèrent une émeute à la veille même de la réunion des états généraux.

La dette de l'Etat s'élève à 5 milliards de livres pour seulement 2,5 milliards de numéraire.



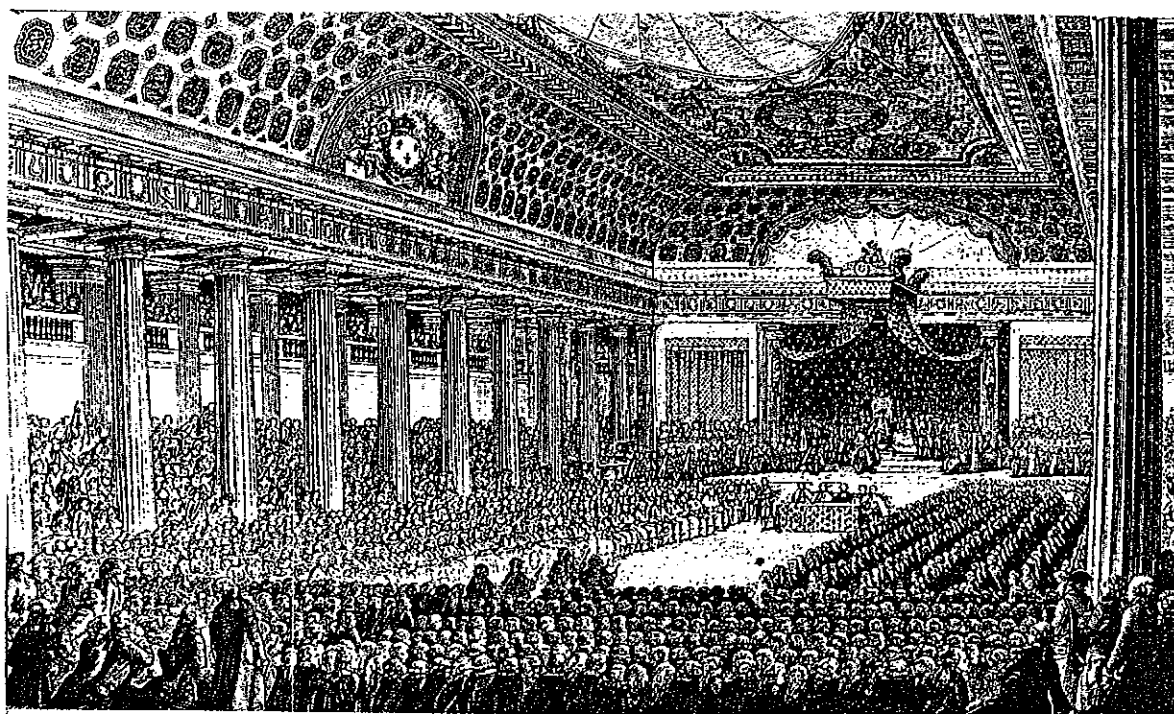
1789

Onze naissances et onze décès au village. La cloche sonne quatre fois la joie des épousailles.

1789 est une année de disette. Les récoltes de blé sont très faibles; il n'y a pas de récolte de raisins.

L'hiver 1789 est très froid dans notre région. Le prix du blé continue d'augmenter.

Mauvaises récoltes et disette sévissent dans tout le Chalonnais. Dans le Morvan, on ajoute de la pomme de terre dans le pain de seigle.



ouverture solennelle des Etats Généraux - 5 mai 1789 à VERSAILLES.

★ artisans et paysans n'ont aucun représentant!

- 84

A la cour de France

Le 5 mai 1789, lors de la séance inaugurale des états généraux, le roi prononce devant les députés des trois ordres un discours malhabile et sermonneur contre « le désir exagéré d'innovations ». Ce discours, malgré quelques concessions, n'aborde pas le problème essentiel du vote par tête et de la Constitution.

Le 6 mai 1789, le Tiers siégeant à part selon le règlement, s'intitula « Communes » et invita les ordres privilégiés à se joindre à lui. Quelques curés, dont l'Abbé Grégoire, acceptent.

Le 17 juin 1789, les députés du Tiers, conscients de représenter 96% de la nation, se déclarent Assemblée nationale. La souveraineté est transférée à la nation et le pouvoir de percevoir l'impôt provisoirement à l'Assemblée.

Le 20 juin 1789, l'Assemblée oppose un refus d'obéissance au roi quand, après qu'il eût proposé de trop tardives réformes, son maître de cérémonie demande aux députés de se séparer.

Le 9 juillet 1789, l'Assemblée se déclare constituante.

Dès le 27 juin, Louis XVI fait venir des troupes de province pour encercler Paris. Mais il commet surtout la faute de renvoyer Necker le 11 juillet, ce qui affola les milieux financiers et le peuple et entraîna les manifestations dont l'aboutissement fut, le 14 juillet, la prise symbolique de la Bastille. Événement en réalité mineur mais qui cristallisa le phénomène révolutionnaire et poussa le roi à rappeler Necker. Le relais révolutionnaire fut alors pris par la province qui non seulement « municipalisa » mais se révolta en de multiples jacqueries. Leur couronnement fut le phénomène de la Grande Peur, fin juillet et début août 1789.

Dans la nuit du 4 Août, l'Assemblée ajouta à l'abolition des entraves féodales et à la liberté de la propriété foncière, celle des dîmes, des justices seigneuriales, des privilèges des villes sans que rien n'eût été officiellement précisé. On s'en aperçut quand parurent les décrets des 5 et 11 août, revenant



sur certaines des concessions de la nuit du 4 août et précisant en particulier que certains droits féodaux, non créés par la violence et non usurpés à l'Etat, devraient être rachetés.

Du 19 au 26 août, l'Assemblée vota la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen qu'elle décida de publier malgré son état d'inachèvement. Les principes qu'elle a eu l'audace de poser dans l'absolu de la liberté et l'égalité naturelles de l'homme à celui de la souveraineté nationale, en font un moment décisif de l'histoire universelle.

Le 5 octobre 1789, le roi est transféré aux Tuileries et le 19, l'Assemblée s'installe au Manège près de la nouvelle résidence de Louis XVI.

Le 2 novembre 1789, les biens de l'Eglise sont mis à disposition de la nation pour permettre à l'Etat de rembourser ses dettes.

Le 19 décembre 1789 sont créés les assignats gagés sur la vente des biens de l'Eglise.

Le 5 juillet 1788, le Contrôleur général des Finances, Brienne, promet de réunir les Etats Généraux. Cette décision suscite une grande espérance dans les campagnes.

Le règlement électoral publié le 24 janvier 1789 proclame

« Sa majesté désire que des extrémités de son royaume et des habitations les moins connues, chacun fut assuré de faire parvenir jusqu' à elle ses vœux et réclamations ».

Le 26 février 1789, Jean Louis Bernigaud de Granges, Lieutenant général du Baillage de Chalon^{sup} Saône, acquis aux idées patriotes, publie l'ordonnance invitant les communautés du baillage à se réunir pour élire leurs représentants et rédiger leurs doléances.

L'huissier Lafouge de Chalon porte la convocation dans chaque paroisse. Il la remet aux curés pour publication au prône dominical ainsi qu'aux échevins et aux nobles possesseurs de fiefs.

Dans les semaines de mars qui suivirent, les communautés choisissent leurs représentants.

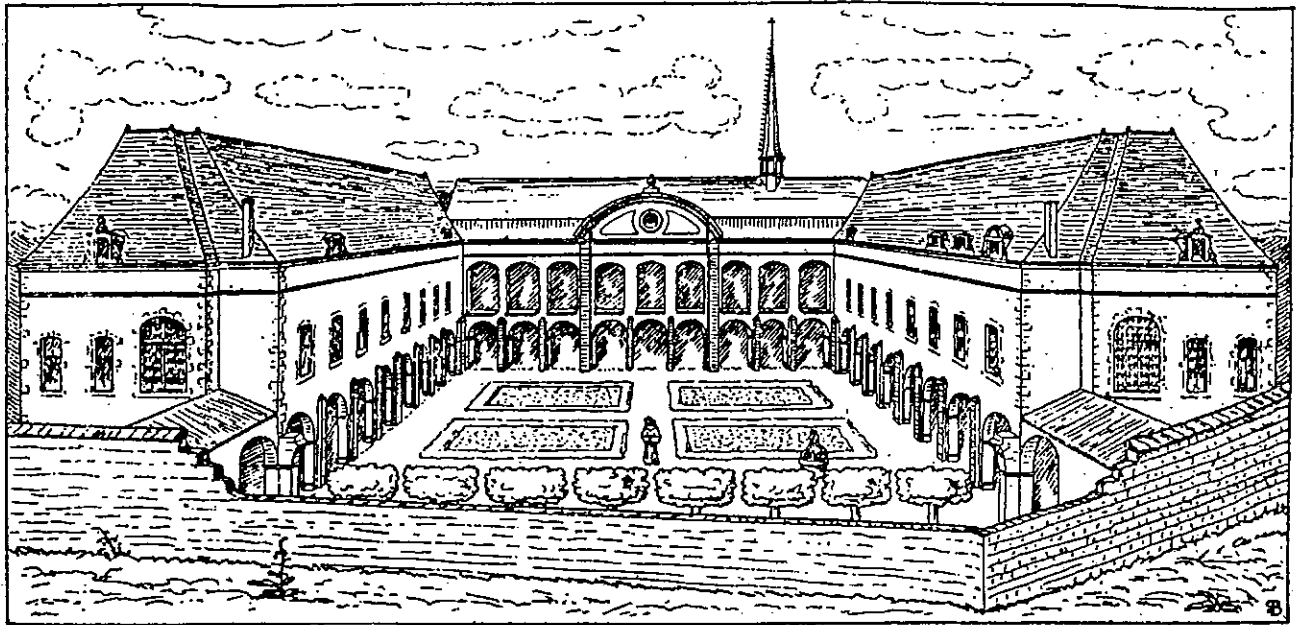
Le 24 mars, les 850 représentants des 3 ordres, sont réunis solennellement à Chalon en l'église des Cordeliers de Saint-Laurent. Le Lieutenant Général du Baillage, Bernigaud de Granges accueille les députés et préside la première assemblée.

Par la suite, les délégués des 3 ordres délibèrent séparément pour rédiger leur propre cahier de doléances et pour élire les députés chargés de les représenter à Versailles.

Dès le début de la session, les curés se sont concertés pour faire barrage à l'évêque de Chalon, Monseigneur Du Chilleau (14 000 livres de rentes annuelles !)

Il est largement battu au profit
du curé Genetet d'Etrigny
du curé Oudot de Savigny

Les nobles choisissent
le marquis de Sassenay
Burignot de Varennes



le couvent des Cordeliers à SAINT LAURENT, lieu de l'Assemblée du Baillage de CHALON SUR SAONE.

*Les quatre députés du Tiers Etat sont des hommes de lois
chalonnais*

Petiot, Procureur du baillage

Paccaud, avocat

Bernigaud de Granges, Ecuyer du roi

Sancy, avocat

*D'après « Saint Rémy Le Val de Saône
à la veille de la Révolution »*

de Georges Monneret

*Distribué par Les Amis du Passé des Arts
et la bibliothèque de Saint Rémy
Juillet 1990*

Chapelle de Bragny *premier/50*

SÉPULTURES 1772.



JEAN-LOUIS BERNIGAUD, ECUYER, CONSEILLER
du Roi, Lieutenant-Général du Bailliage, Chancellerie & Siege
Présidial de Châlon-sur-Saone, Seigneur de Granges, & autres
Lieux.

AVONS coré & paraphé le présent Registre, pour servir à
enrégistrer les Sépultures qui seront faites dans la Paroisse
de la Chapelle de Bragny
pendant l'année mil sept cent soixante-douze.

A Châlon, en notre Hôtel, le vingt Décembre mil sept cent
soixante-onze.

Nominquaud Desjardis

S. Le vingt un janvier mil sept cent soixante douze est mort en sa vie
De Le vingt deux Jean Chevreau manoeuvre demeurant à hautsours de
Jean cette paroisse âgé de cinquante ans ou environ. présence de
Chevreau Jean Lhuener son beau frere manoeuvre, de Claude Kapierre
aussy manoeuvre de ce lieu non signé pour ne l'avoir

Mabyteure

S. Le vingt un mars mil sept cent soixante douze
De la mort de sa vie enterré le vingt deux blais fourillon âgé de
blais trois jours fils de blais fourillon manoeuvre a hautsours
de de francois boyard manœ. présence de Jean tibatye
fourillon de nicolas dergranges tous deux manoeuvres de ce lieu
non signé pour ne l'avoir

Mabyteure

S. Le vingt cinq avril mil sept cent soixante douze est morte
De et est inhumée le vingt six agathe gabure âgée de cinquante
Agathe cinquante cinq ans ou environ présente femme de benoit
gabure Contessot granger a coremanty au de ce lieu. ledit Contessot
présent, Jean tibatye, nicolas dergranges, et francois dard
tous manoeuvres de ce lieu non signé pour ne l'avoir

Mabyteure

En cette année 1790, 21 enfants citoyens sont nés au village et 7 couples se sont formés. Jean Gribouillot le jardinier, qui plantera dans peu de temps une belle haie d'épines blanches autour de l'église, unit les fleurs de sa vie à celles d'Emilande Maudrot.

Jean Baptiste Verchère fait sonner sa forge dans la maison qu'occupe Bernard Chalburg aujourd'hui.

Jean Machuron est charron, Sylvain Butot exerce la profession de maçon.

Jean Baptiste Laborier est marchand au lieu et Jean Guyot exerce l'activité de voiturier.

François Dupuis est garde moulin et Laurent Papillon, surnommé Brunet, veille à la bonne marche du moulin de La Chapelle tout en exerçant ses talents de fermier.

« Ce jour d'hui, 24 février 1790, heure 9 du matin, en l'église paroissiale de La Chapelle de Braquy, en exécution des lettres patentes du roi sur un décret de l'Assemblée nationale pour la constitution des municipalités, données à Paris au mois de décembre 1789, se sont réunis les citoyens actifs de ladite paroisse, au nombre de 41, pour procéder à la formation de la municipalité dudit lieu, après les publications des affiches requises, le tout à la diligence de François Laborier et Benoît Crépeau, échevins en exercice.

... Ayant fait choix, le sieur Rozand a été nommé président de l'Assemblée. Les scrutateurs et le secrétaire choisis, le citoyen Rozand a été nommé maire à la pluralité de 34 voix ; Claude Carré a été nommé procureur de la commune, à la pluralité de 23 voix. Les deux officiers municipaux ont été François Laborier et Benoît Crépeau avec 40 voix. Les six notables ont été Dumars, curé de La Chapelle, Jean Boyaud, Benoît Valière, François Goin, Pierre Carré, Claude La Cote. Le secrétaire greffier de la commune est Pierre Valière ».



Le 20 juin 1790, le citoyen maire fait acte de justice. Un différend, assez violent ayant opposé François Goin, journalier, et Gabriel Benoit également journalier, dispute très forte avec propos indécents, ils promettent au maire de ne pas recommencer et se voient infliger une amende de 6 livres.

Le 20 septembre 1790, la communauté de La Chapelle de Bragny a 360 habitants et 78 feux, ce qui représente 78 maisons à chauffer. Ce sont les ménages, les célibataires, les veufs ou les veuves qui vivent parfois dans leurs familles. Il y a beaucoup de cohabitation. Le village qui avait 340 habitants en 1786 en compte maintenant 360. Ce nombre augmentera jusqu'en 1826 où l'on dénombrera 498 habitants.

Un seul individu ne paie aucune taxe, 29 ne paient pas l'équivalent de trois journées de travail. Dix vieillards et 5 infirmes sont hors d'état de travailler, 22 pauvres ne peuvent gagner leur vie, 45 personnes ont besoin d'assistance. On dénombre encore 8 malades et 1 vagabond « n'ayant d'autre cause de mendicité que la pauvreté ».

Le 23 octobre 1790, une somme de 44 livres est destinée à l'achat de drapeaux et de cocardes. S'y ajoutera une caisse claire (tambour) de 25 livres. Le Conseil général de La Chapelle déclare d'une nécessité indispensable de rétablir les murs du cimetière le long du chemin. Une partie du pavé de l'église s'est par ailleurs brisée par vétusté. Le Conseil dresse donc une liste de 24 personnes qui devront transporter pierre et sable tandis que les voituriers d'Hauterive apporteront pavés et chaux.

Les habitants de La Lheüe ne sont pas autorisés à mener paître au bois.

Le 14 novembre 1790, le Conseil vote les dépenses pour l'établissement d'une milice municipale. Il évalue également la contribution « patriotique »

déclaration de Balthazar Dumas, curé	300 livres
	conforme à la vérité
déclaration de Jean Rozand, maire	150 livres
	conforme à la vérité
déclaration de Dame de Raffin	90 livres
notoirement infidèle à la vérité, ses revenus étant de 6 500 livres	
déclaration de Louis Chanut, marchand	72 livres
insuffisante car il dispose de 620 livres de revenus par année	

1791

Le 18 janvier 1791, Victor Fourillon et Anne Launay s'épousent en l'église du village, seul et unique mariage de cette année saluée par les gazouillis de 21 nouveaux nés. Le nombre des décès est de 4 seulement. Parmi eux, deux enfants âgés respectivement de 5 et 6 ans. Victor Fourillon et Anne sa jeune femme



habitent le dernier meix de La Chapute (partie ancienne de la maison de Simone Pilioux).

Benoît Crepeau achète 11 pieds d'orme pour lesquels il propose le meilleur prix 118 francs.

Le 20 mars 1791, le Conseil convoqué sur la place publique proche de l'église assisté des habitants ayant été convoqués 8 jours à l'avance à la diligence de Claude Carré procureur, nomme des personnes pour former un état indicatif de tous les propriétaires.

Se trouvent élus

Louis Chanut, père, 63 ans, et Antoine Piochon pour la première section, lettre A côté de La Lheuë.

Philibert Chanut et Jean Boyaud, lettre B

Benoît Valière et Jean Valière habitant Hauterive pour la section C

Les réquisitions de cette époque nous apprennent qu'on cultivait également sur les terres de La Chapelle de l'orge, du seigle, de l'avoine. On mélangeait souvent à la farine de froment de la farine d'orge et de seigle, peut-être aussi de la farine de féverolles.

Il y avait aussi 370 hectares de terres labourables mais un tiers ou quelquefois plus était en jachères. Il restait peut-être 220 ou 230 hectares à cultiver, ce qui représentait un gros travail pour une bonne partie de l'année.

La bourages, plantations, sarclages, récoltes, charrois, battages des grains s'effectuaient avec charrues, araires, herses, chars, charrettes et tombereaux tirés en grande partie par des vaches attelées. Les chevaux appartenaient surtout aux gros propriétaires ou aux gros fermiers.

Environ la moitié des terres cultivées étaient en blé, les autres cultures occupant l'autre moitié. Les plantes sarclées par rapport aux terres labourables ne représentaient pas de grandes surfaces. On plantait néanmoins beaucoup de maïs, plante qu'il fallait sarcler à l'époque. On ne parle pas encore de betteraves et les pommes de terre ne représentent que peu de surface, environ un dixième de ce qui se plantera vers 1815 ou 1820. On ne consommait en France qu'une petite quantité de pommes de terre. On plantait du colza ou navette pour les besoins de la famille. La plupart des laboureurs récoltaient de quoi produire leur huile de ménage. Il fallait également sarcler cette plante et elle n'occupait que de petites parcelles.

Dans les champs, on plantait choux, choux raves, haricots, carottes. Cette tradition culturelle s'est perpétuée jusque dans les années 1940-1950, près de deux siècles plus tard.

Sans oublier le chanvre

Les plantations de pommes de terre sur l'ensemble du territoire agricole français n'étaient pas très importantes en 1793. Les récoltes représentaient le

produit de 35 000 hectares. Le chiffre passera à 350 000 hectares entre 1815 et 1820. Dans la monographie de Sercy, on lit que davantage de pommes de terre furent plantées après l'année 1816 qui fut mauvaise, humide et froide, année de disette.

Le 10 juillet 1791, le Conseil fait publier la vente du tiers des fruits pendants^{et} par racines des terres cy-devant de la cure de La Chapelle, cultivées par François Laborier à la tierce et de la dime à lever dans ladite terre...
(voir annexe 1)

Les artisans dans leur quasi totalité cultivent un peu de terre de même que les marchands, les cabaretiers et les gardes.

A La Chapelle les exploitations importantes emploient des commis de ferme et parfois des servantes. Des femmes vont travailler dans les champs pour des travaux de sarclage pour les foins et les moissons. Elles sont payées à la journée.

Les foins ne sont peut-être pas des travaux agricoles d'une grande ampleur à cette époque. On ne compte dans ce domaine à La Chapelle que 140 ou 160 hectares de prés ou de pâtures.

Toutes les céréales secondaires, pois, vesces, fèves, hormis en période de grande disette, sont utilisées pour la volaille et les porcs de même que le maïs. Une partie de ce "turquie" est transformé en gaudes. On consomme beaucoup de gaudes à cette époque à partir de l'automne pour économiser le pain.

1792

Le 22 septembre 1792 s'ouvre l'An I de la République

On doit se dire citoyen, citoyenne
« Jean Goïn, citoyen laboureur »

Se sont unis cette année là Jean Berthot et Jeanne Dussauge, Antoine Mazoyer, veuf et Marie Rabut. Jeanne Dussauge est la fille du tissier en toile de Meix Vallot Etienne Dussauge. Son mari Jean Berthot exerce également la profession de tissier en toile.

Neuf bébés voient le jour. Parmi les 11 décès, on compte 9 enfants en bas âge.

Le 26 mars 1792, réuni en la maison de Pierre Valière à défaut de chambre communale à la réquisition de Philibert Chanut, le Conseil nomme un receveur pour la contribution foncière et mobilière pour l'année. Jean

Baptiste Laborier s'est présenté pour la perception moyenne. Sa rétribution sera de 6 deniers pour une livre.

Le 14 juin 1792, le Conseil décide, en plus de la reconstruction du mur du cimetière d'édifier un mur côté matin du chemin à la grange de Philibert Chanut (la grange brûlée). Il faut également rétablir l'escalier de l'entrée côté vent qui doit être composé de 8 marches. Il faut réaliser de même une entrée côté de soir en forme d'escalier avec une planche en saillie, le tout construit en pierre. Ces réparations sont à faire promptement. Appel est fait à Léonard Perrault, maçon et citoyen au lieu, qui s'est transporté avec le Conseil pour considérer ledit ouvrage, acceptant de le faire de la manière ci-dessus décrite et de couvrir le mur côté matin de pierres polies et pointées au marteau moyennant la somme de 50 livres reçue des mains du Sieur Rozand maire.

Le 2 décembre 1792, le Conseil procède au renouvellement intégral des officiers municipaux. Jean Baptiste Laborier est élu maire, Louis Chanut est élu procureur.

1793

Le 22 septembre 1793 s'ouvre l'An II de la République.

Le volet population ouvre un carnet rose de 7 mariages Neuf bébés ont babillé et sans doute chanté la Carmagnole des nourrissons très à la mode à cette époque. Parmi les 9 décès de l'année on compte 8 enfants.



Au travers des délibérations, décisions et convocations, le vent de l'histoire révolutionnaire imprime une ombre lourde sur le village. C'est l'état de guerre. Il apparaît lors des procès verbaux de recensement et de tirage au sort puis lors des quêtes et réquisitions.

En janvier 1793, une réunion a lieu au cy-devant presbytère pour recruter des volontaires devant marcher au secours des armées. En avril, la commune doit de nouveau fournir un homme pour voler au secours des armées de la nation. Le Conseil et le commissaire Martin ont rassemblé 35 garçons. Le sort est tombé sur François Lefranc, au sujet duquel le rapide portrait dressé par l'écrit administratif, nous apprend qu'il mesurait environ 5 pieds, 2 pouces (1,70m) que son regard avait couleur de pluie (yeux gris) sous des cheveux sombres comme l'ombre des bois.

Le 23 juin 1793, il faut à nouveau désigner un homme pour l'Armée des Alpes. Le sort tombe sur François Fourillon dont le visage flamboie sous une chevelure noire. Il a 22 printemps et une taille de 5 pieds.

En septembre de la même année est effectué un nouveau tirage au sort des garçons pour l'armée. Sur les 37 rassemblés, 5 seront désignés par le sort et quitteront le village. Le premier nom est illisible, ensuite suivi de

Jean Machuron

Jean Dumont



"Tirage au sort" pour le départ à l'armée

François Roy
Jean Baptiste Brenin

Les réquisitions sont rudes. Outre les chevaux pour l'armée, il faut fournir 190 quintaux de grains. On peut seulement en réunir 50, ce qui représente la quantité habituellement vendue sur le marché de Tournus. Il est également demandé à la commune la livraison de deux bœufs à Chalon. Ce sont Claude La Cote et Benoît Valière qui s'en chargeront.

Une quête est effectuée par les commissaires de Mancey et d'Etrigny pour les valeureux soldats de la République. A la Chapelle, chez les plus riches, on réunit au total 58 chemises, 8 paires de draps ainsi qu'une somme de 24 livres et 5 sols.

Les décisions du Conseil concernent également la vie locale tout comme elles reflètent la vie politique nationale (Comité de surveillance, gardes)

Le salaire du pâtre communal est évalué à
une coupe de mée (deux tiers froment, un tiers seigle et orge)
plus une poignée de chanvre ou deux sous.

Le Conseil affirme qu'il est indispensable de nommer des gardes pour veiller et préserver grains, fruits, récoltes et bois sur le territoire. Ils effectueront des tournées tant le jour que la nuit. Leur salaire est fixé à 60 livres. Les trois gardes nommés sont

Jean Goin
Vincent Cagnard
Victor Fourillon

Un chêne dans le chemin d'Hauterive se vend 75 livres.

Les travaux de restauration de l'église du siècle des Lumières sont importants (l'église nouvelle du village construite sur une terre de l'ancien meix de Jehan Greuze acquise par le seigneur de La Chapelle et offerte aux villageois fut construite dans les dernières décennies du XVI^e siècle)

En janvier 1793, le Conseil rassemblé en la maison du maréchal Jean Baptiste Verchère, décide de l'adjudication pour planter l'haie au cimetière. Jean Gribouillot, citoyen au lieu, s'en chargera pour 24 livres et 10 sols. Cette haie sera composée d'épines blanches à deux rangs du côté de bise. La vieille bouchure sera arrachée et un lignet en épine sèche sera dressé contre ladite haie. Pour le cimetière, on fera une porte à deux battants, le petit de deux pieds trois pouces. On doit refaire également deux vitraux, réaliser des croisées en bois et vitrées, réparer le vitrail côté de bise devant l'autel Saint Jean qui est dégradé, mettre six grillages en fil d'archal (laiton) dont quatre pour les vitraux de la grande nef et deux pour les vitraux du chœur. On boîsera les deux petits autels, on construira un gradin conforme au rétable, on peindra le Christ, la croix et le support. On fera un devant au maître autel, on rétablira les deux crédences, on marbrera le cadre devant les autels, on donnera une couleur à deux vitraux de l'église, le tout pour 250 livres.

Après avoir entendu l'Agent national Louis Chanut, le Conseil fixe les salaires :

la journée pour faucher	30 sols + nourriture
la journée pour faner	10 sols + nourriture
la journée pour moissonner	
homme	35 sols + nourriture
femme	30 sols + nourriture
la journée pour voiturier les gerbes	30 sols avec les bêtes
la journée pour battre à la grange	20 sols + nourriture
la journée pour sarcler le turquie	10 sols + nourriture
la journée pour tenir la charrue	20 sols + nourriture
laboureur + charrue + bêtes	6 livres
voitures de foin sorties des prairies	40 sols

Les parents des Défenseurs de la Patrie ont de nouveau droit à des indemnités. Neuf parents touchent une somme allant de 57 à 287 livres.

L'administration du district de Chalon s'est transportée dans notre commune pour faire le choix de la huitième partie des cochons recensés. Six cochons ont été pris chez les propriétaires suivants : Antoine Valière du Domaine d'Amarron, Laurent Papillon le meunier du moulin de La Chapelle, la Veuve du maître marchand François Carré, François Carré et Jean Rozand.

Jean Rozand et Louis Papillon reçoivent pour mission de dresser un tableau des chevaux entiers et des juments poulinières.

Jean Goin, Denis Fourillon de la Chapute et Vincent Cagnard habitant le meix Guyot de Champ Gaudenant (actuelle demeure d'Isabelle et Guy Béraud) effectuent toujours des gardes vigilantes, de jour comme de nuit, pour veiller sur les champs et les bois du village.

Jean Rozand commence le vaste chantier de la construction du moulin d'Hauterive. La rivière de Grosne coulera bientôt dans un nouveau lit et des travaux considérables de vannage alliés à un judicieux système de déchargeoirs permettront au moulin flambant neuf de tourner ses grandes roues à aubes et ses lourdes meules. Le bâtiment principal repose sur les troncs à peine équarris de grands chênes de Bragny qui donneront une assise robuste et durable à l'impressionnante bâtisse de pierre.

Le 16 vendémiaire a lieu une nouvelle réquisition de blé et d'orge. Le citoyen Passeault, acquéreur des « fruits pendants et par racines de la citoyenne Raffin » doit en livrer 80 quitaux.

Le 16 pluviose de la même année, une nouvelle réquisition n'accorde que trois jours de délai de livraison.

La commune doit livrer des bois de marine au port de Marnay. Les voituriers ont du retard et 17 d'entre eux se font rappeler à l'ordre. La livraison des grains prend également d'importants retards. Les hommes manquent dans les campagnes et les batteurs au fléau sont rares sur les aires des granges.

1795

Le 22 septembre 1795 s'ouvre l' An IV de la République.

Quinze enfants ouvrent les yeux sur le village et le monde mais parmi les 9 décès de l'année, il y a 5 enfants en bas âge.

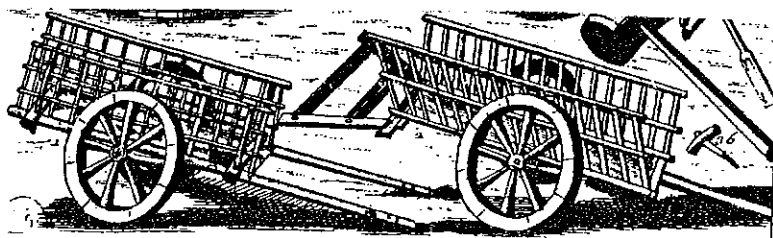
Au village on trouve quasiment en nombre égal laboureurs et manouvriers. Il y a beaucoup de petits propriétaires.

Jean Baptiste Laborier et Jean Boyaud sont marchands au lieu, François Rabut cabaretier, Pierre Drain cordonnier. Antoine Jannot, Louis Gautheron et Etienne Dussauge sont tisseurs en toile. Jean Guyot est charretier, Léonard Perrault et Sylvain Butot exercent la profession de maçon. Jean Machuron et Jean Vacheret effectuent tous travaux de charronnage au village et Jean Baptiste Verchère fait sonner sa forge dans la première maison du quartier du Meix (habitation actuelle de Bernard Chalburg). Jean Blondeau est meunier au moulin de Nanceau, Laurent Papillon régente celui de La Chapelle. La construction du moulin de Jean Rozand progresse en ce lieu qui s'appelle à l'époque « le bas d'Autrive ».

Une dame Vacheret, Veuve, est sage femme au village. On l'appelle « Mère Bienvenue ».

La commune pour laquelle l'Agent national Louis Chanut avait proposé le nom de « Bragny sur Grosne » le 23 mars 1794, redevient « La Chapelle de Bragny » le 4 juin 1795.

Il est dit qu'à partir de l'hiver 94-95, la misère s'installe pour plusieurs années dans les campagnes. Des bandes de vagabonds, à la fois mendiants et brigands, se répandent chez nous comme ailleurs en pays de France. Il est difficile de savoir ce qui s'est réellement passé dans notre village à cette époque car il y a peu d'archives entre 1795 et 1800.



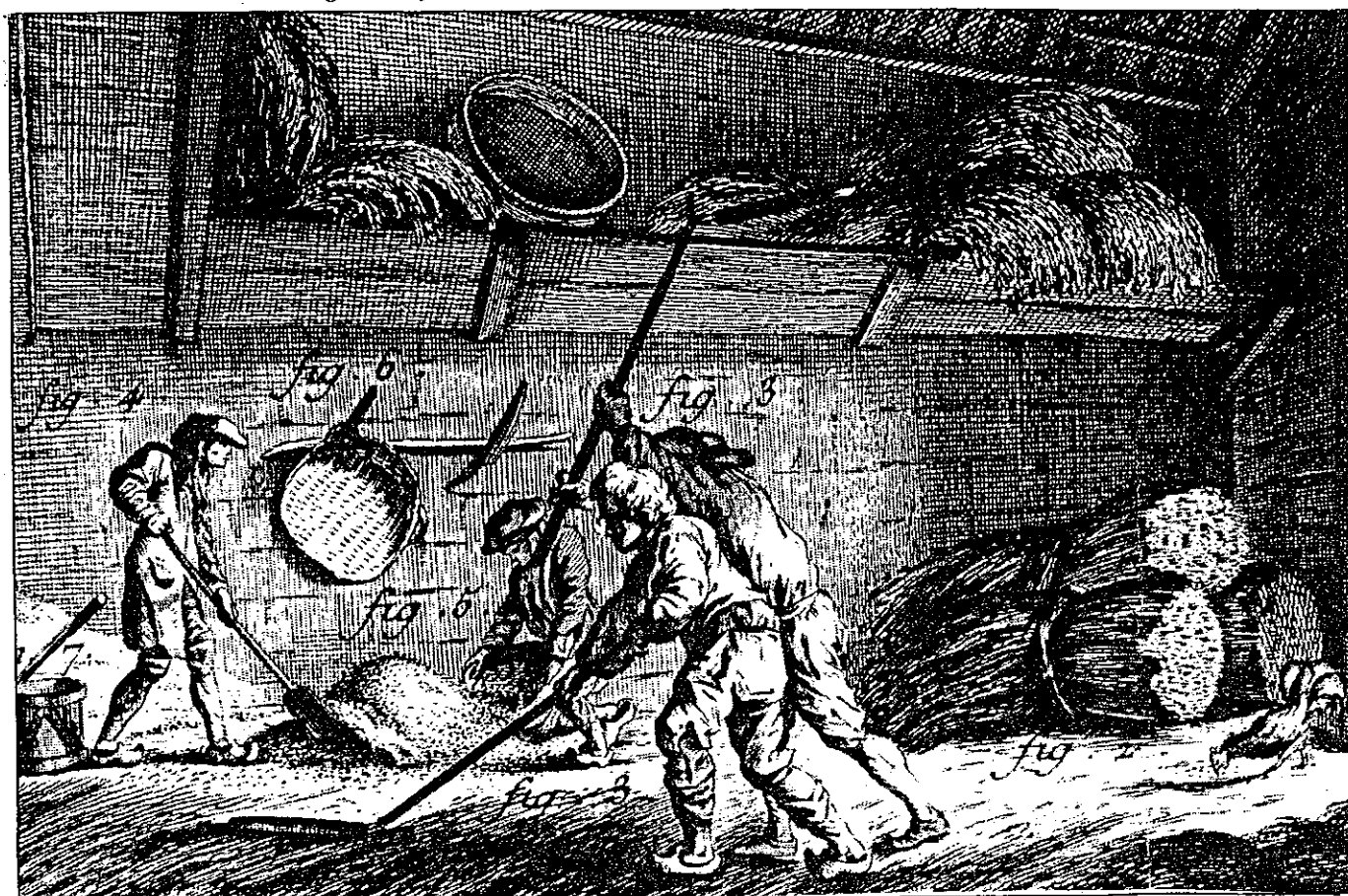
1796

Le 22 septembre 1796 s'ouvre l' An V de la République

Jeanne Pierre de la Chapute meurt à l'âge d'environ 90 ans. Elle habite l'un des deux méix contigus de la Chapute qui regarde le Champ Crochet à l'endroit où sera édifée une soixantaine d'années plus tard la seconde tuilerie du village. Jeanne Pierre est recensée trois années auparavant sur la liste des 16 vieillards de la commune ayant besoin d'assistance. A côté de son nom figure la mention « âgée ». Un peu plus loin sur cette liste apparaît une Etiennette Pommier que le secrétaire précise « très âgée ». Cette liste nous apprend également qu'un Jean Desgranges est paralytique et Anne Rabut aveugle. Bien que la moyenne d'âge de l'époque ne laisse que rarement émerger une longévité importante, on trouve néanmoins dans notre village quelques personnes d'un âge avancé. Ainsi en 1756, une femme est décédée à l'âge d'environ 100 ans et on relève un décès à l'âge de 95 ans en 1761. Depuis cette date se produisirent seulement 20 décès entre 70 et 80 ans sur 426. Lorsque les personnes sont nées au village, le Registre de Paroisse établit des certitudes fortes pour la détermination de l'âge. Quand les personnes sont étrangères au village, l'indication des âges se fait beaucoup plus approximative.

Chez le laboureur François Laborier, un domestique meurt à l'âge de 29 ans le 4 fructidor. Le 12 fructidor, sa jeune servante de 14 ans connaît le même sort malheureux.

De nombreuses épousailles cette année là. Huit nouveaux couples se formèrent au village et s'y établirent.



1797

Pierre Valière, adjoint municipal enregistre le divorce de Jean Masson et Anne Perrault le 16 fructidor de l'An V en la maison de Jean Guyot. Ils s'étaient mariés le 14 frimaire de l'An IV.

Claude Brenot est compagnon maréchal. Il épouse Catherine Verchère, la fille de son patron le maître maréchal taillandier Jean Baptiste Verchère.

Le village se réjouit de 15 naissances et 3 mariages. Le glas sonne 22 fois au beffroi du clocher qui a perdu son coq.

1798

Se sont présentés au Temple de la Raison

Jacques Pierre et Antoinette Talmard (22 et 18 ans)

Pierre Dard et Jeanne Maifondet (31 et 23 ans)

Jean Griveaux et Claudine Boyaux (34 et 22 ans)

Antoine Boyaux est tisserand et Jean Guillin maître maçon

Huit enfants sont nés dans des familles de laboureurs, 6 ont des parents manouvriers. C'est chez un artisan que s'éveille à la vie le dernier bébé. Six décès dont trois enfants (6 ans, 4 ans et 14 jours)

1799

En cette dernière année du dix-huitième siècle, le village fête 15 naissances et un mariage.

Jacques Passot âgé de 38 ans épouse Jeanne Boyaux et ses 29 printemps.

Pour ce mariage, on lit :

« Réunis en la maison du citoyen Jean Boyaux l'Ancien, à défaut de maison commune, se sont présentés par devant nous, maire, ... »

10 Juillet 1791

(estimation)



une terre au lieu-dit La Griarde
ensemencée de froment
1 journal et demi soit 0,50 hectare
rendement : 8 quintaux à l'hectare
Jean Baptiste Verchère pourra disposer
du tiers de 4 quintaux
20 (F) x 1,3 (quintal)

26,00 F

une terre au lieu-dit Sur les vies de Lalheue
ensemencée de froment
un demi journal soit 0,17 hectare
rendement : 8 quintaux à l'hectare
le tiers de la récolte sur cet hectare 17
représente environ 1 quintal soit

20,00 F

une terre au lieu-dit Le Grand Champ
pois et vesces (0,50 hectare)
rendement : 8 quintaux à l'hectare
le tiers de 4 quintaux représente la somme de
15 (F) x 1,3 (quintal)

19,50 F

une terre au lieu-dit Le Champ Bourdon
pommes de terre et turquie
1 journal deux tiers soit 0,56 hectare

Pommes de terre
0,20 hectare représente environ
une récolte de 25 quintaux dont il ne faut
conserver que le tiers soit 8 quintaux
3,3 (F) x 8 (quintaux)

26,40 F

turquie
récolte : environ 3 quintaux pour 0,36 hectare
le tiers donne un quintal au prix de

15,00 F

Le total représente donc une valeur marchande de

106,90 F

Il faut en déduire les 60 francs versés lors de cette vente à la tierce des terres cy-devant de la cure.

Il reste donc un bénéfice de

49,90 F

Si Jean Baptiste Verchère le maître maréchal du Meix en haut du village emploie des journaliers pour la récolte, le transport, le battage des grains au fléau sur l'aire de la grange couverte de la terre compactée de la forêt du Grand Bragny, il devra rémunérer environ 35 journées de travail

soit

35,00 F

Le bénéfice net de cette opération d'achat du tiers des fruits pendants et par racines des terres du cy-devant presbytère de La Chapelle, représentera pour Jean Baptiste Verchère

une somme de

11,90 F

A cette même époque, le kilo de pain blanc coûte environ 35 centimes.

Jean Baptiste Verchère le maître maréchal disposera également, une fois la récolte engrangée, de la paille de blé et de la paille de maïs qui toutes deux se vendent un bon prix.



Estimation de la main d'œuvre

Terre de la Griarde

Un bon manouvrier peut faucher la moisson en 2 jours. Il lui faudra une journée pour faire les javelles et placer les liens puis une autre journée pour lier les gerbes. Quatre journées sont donc nécessaires à un seul manouvrier pour effectuer la première partie de ce travail.

dépense 4 francs

Si Jean Baptiste Verchère le forgeron du Meix emploie deux manouvriers, ce même travail sera effectué en trois jours.

dépense 6 francs

Charroi des gerbes et déchargement dans la grange demandent une journée de labeur pour deux manouvriers.

dépense 2 francs

Battage, vannage, mise en sacs des grains, bottelage de la paille, montage du paillis demandent trois jours de travail à trois manouvriers avec l'aide d'enfants, de jeunes ou de femmes.

Dépense 9 francs

Si Jean Baptiste Verchère emploie manouvriers ou journaliers pour effectuer le travail nécessité par un hectare de terre emblavée en blé, il lui faut prévoir une dépense minimum de 15 francs. Dans ce cas précis, la superficie cultivée n'étant que d'un demi hectare, le prix s'en trouvera diminué de moitié, soit une somme de 7,50 francs.

Terre de la vie de La Lheüe

Ce même type de calcul ne concerne une superficie que de 0,17 hectare et représente une dépense de 10 francs.

Terre du Grand Champ

La superficie couvre 0,50 hectare. Cette terre est plantée de pois et de vesces. La récolte de ces légumes demande un moindre travail et occasionne une dépense en main d'œuvre de 6 francs.

Terre du Champ Bourdon

Une partie de cette terre, soit 0,30 hectare, est plantée en turquie. Il faut ramasser les épis, les effeuiller, les pendre (panouïller) pour les faire sécher. Il faut également couper la paille de maïs, la lier, charger et transporter. L'ensemble de ces travaux nécessite environ trois jours et demi de labeur, soit une dépense de 3,50 francs. Souvent les épis de maïs étaient passés au four après la cuisson du pain pour les faire sécher plus efficacement et plus rapidement. Il fallait ensuite égrener, vanner et stocker.

L'autre partie de la terre de Champ Bourdon est plantée de pommes de terre qu'il faut arracher, ramasser, transporter et stocker, ce qui représente environ trois journées de travail soit une dépense de trois francs

Griarde	7,50 francs
Vie de La Lheüe	2,50 francs
le Grand Champ	6,00 francs
Le Champ Bourdon	6,50 francs
Total	22,50 francs

Mais ces travaux s'effectuaient plus ou moins en famille et le temps passé n'était pas rigoureusement évalué. La fourchette du prix de main d'œuvre se situe donc à l'époque entre 22,50 francs minimum avec une aide familiale et 35 francs maximum.

Le PAIN

Le prix moyen du blé en France est passé de 15 à 25 livres les 100 kilos, parfois même 30 livres dans nos régions de 1760 à 1770.

Un nouveau renchérissement du prix des grains se produit en 1776. Après cette date, le blé restera à un prix moyen de 20 à 25 F les 100 kilos jusqu'en 1787-1788.

En 1788, le royaume de France connaît une mauvaise récolte, dans le Nord particulièrement mais dans nos régions également. Le prix du blé passe la barre des 25 livres.

Une livre à l'époque représente 20 sols et un sol équivaut à 12 deniers.

En 1789, une livre de pain (489,50g) coûte 3 sols et 6 deniers
une livre de pain bis 2 sols et 2 deniers

Le pain blanc à l'époque se compose de

trois quarts de froment

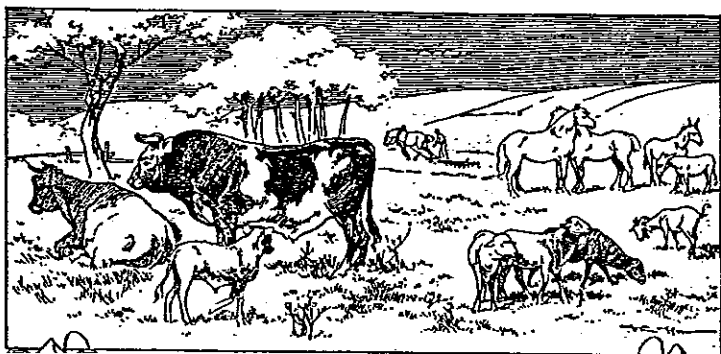
un quart de seigle ou d'orge
du maïs en Bresse
de l'épautre en Ardèche
du lupin ou des fèves dans le Sud Est

Pour déterminer le prix du pain blanc à l'époque, il faut ajouter 8 à 10 centimes au prix du kilo de blé. Il en est de même encore en 1830 1840. Lorsqu'éclatent les premiers troubles révolutionnaires, le pain blanc coûte donc

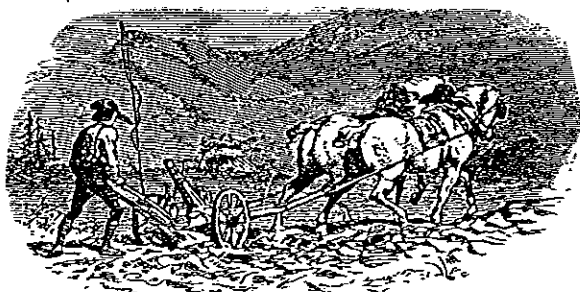
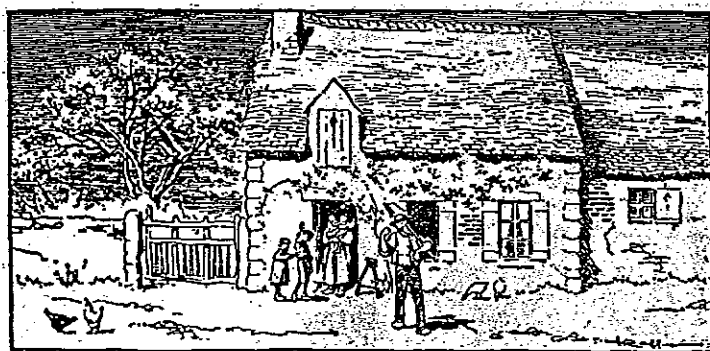
entre 33 et 35 centimes lorsque le blé est à 25 livres

Le prix du pain bis se situe entre 20 et 25 centimes

Le dix-neuvième siècle



au village



1800 à 1899

1800

Naissances 17 Mariages 7 Décès 20

Les rendements étaient souvent faibles .

Les porcs étaient élevés la plupart du temps sur une période d'un an ou plus. On les gardait le long des chemins et dans les jachères. L'engraissement se faisait à la glandée au bois lorsque la récolte de glands était généreuse. Les années de maigre glandée, il fallait davantage nourrir les porcs à la ferme si toutefois les reliquats de céréales le permettaient.

Claude Brenot est maréchal. Il a épousé Catherine la fille de son patron et forge dans la première maison du Meix.

Annet Duthel est maçon à «Autrive ». Il est propriétaire d'une terre jouxtant le meix de Pierre Dard à l'endroit que nous appelons aujourd'hui la Fromagerie et qui portait à l'époque de nom de Champ Buchot. Entre 1803 et 1833 sera construite une maison accolée à la précédente.

Pierre Valière le secrétaire greffier de la Révolution assume maintenant les responsabilités de maire. Il conduira les destinées de notre municipalité jusqu'en l'an 1824.

Avant l' An IX , il n'y avait pas d'instituteur au village. Il faut nommer un secrétaire pour aider le maire ; ce secrétaire assumera également les fonctions de maître d'école. Quelques enfants du village se rendent à l'école à Messey ou à La Lheue (Lalheue).

1801

Naissances 16 Mariages 4 Décès 13

Il y a 412 habitants à La Chapelle lors du recensement de 1801.

Nicolas Guyot est charron.

Louis Rameau est meunier au moulin de La Chapelle

Jean Berthot est cordonnier. Son épouse Jeanne Dussauge, fils du tisseur en toile de Meix Vallot, exerce la profession de couturière, tout comme Jeanne Contassot de La Chapute.

Jeanne de Raffin, Madame de La Chapelle, veuve d'Antoine de Beugre, est décédée cette année.

Manouvriers et laboureurs demeurent en nombre quasi égal au village.

Depuis deux ans, le moulin de Nanceau (encore appelé Nantosse au XVIII^e siècle) fait partie de la commune.

A messey habite et travaille un couvreur à paille. Les toits de chaume devaient certainement perdurer et chapoter plus d'un des meix du village. Deux maisons sont connues avec certitude couvertes de chaumes, la longue demeure Bey/Bourgeon qui abritait à l'époque plusieurs meix plus modestes et l'une des maisons aujourd'hui démolies de Chenevières, entre le cy-devant presbytère (belle maison louée par M et Mme de Carmoy au carrefour de la route de Nanton) et l'ancienne forge de Jean Carré qu'habitent maintenant M et Mme Lacroute). Ces maisons seront encore couvertes de paille 30 ans plus tard. Il est fort possible qu'à l'orée de ce siècle dix-neuvième, d'autres meix du village se coiffaient de cette champêtre toiture mais aucun document ne concerne les bâtiments entre les deux cadastres de 1803 et 1833. Ce qui explique également que nous ne pouvons donner qu'une fourchette de construction pour les habitations édifiées au cours de ces trois décennies, comme la maison des Charmes ou la belle demeure de l'adjoint au pré François Chanut en face du puits des Autrichiens.

*« Il faut un maître d'école au village. Les enfants sont négligés depuis 10 ans.
Il est nécessaire d'éduquer les jeunes ».*

Pierre Valière, maire, 19 germinal de l'An IX

Le citoyen François Janin, maître d'école à La Lheüe, est nommé maître d'école au village. Il doit également assumer les fonctions de secrétaire de la commune.



N. L. Le Laboureur.

1802

Naissance 10

Mariage 1

Décès 12

Le 11 vendémiaire de l'An X sont recensés les conscrits du village. Le tirage au sort est toujours de règle. Bonne santé et taille réglementaire sont exigées.

Le 18 prairial, le Conseil, effectuant le constat de l'absence de curé au village demande que l'église soit érigée en succursale l'autorisation de ne point entrer dans les dépenses qu'exige l'église de Lalheue un sursis à la vente ou l'aliénation de l'église, le gouvernement disposant des églises non réservées au culte



1803

Naissances

Mariages 2

Décès 7

Les Chapellois se rendent à la foire de Tournus qui a lieu une fois par mois. On y trouve beaucoup de produits et les villageois y vendent leurs grains. Il y a trois manufactures de coton. Le drap de laine, le tissu et le fil s'achètent principalement sur les foires et marchés bien achalandés de Cluny.

Deux tisseurs en toile oeuvrent au village. Sans doute tissent-ils de la toile de chanvre puisque les terres proches des maisons portent de nombreuses chenevières. Il est possible qu'ils fabriquent aussi du tissu de laine. Il y a beaucoup de chenevières au pays ; le quartier du bas du village qui regarde le Grand Bragny côté levant et la verte Corbière côté couchant, a conservé la mémoire des anciennes chenevières du village et en porte le nom, mais d'autres quartiers à La Chapelle comme à Hauterive offriront leurs terres fraîches sans être humides, abondamment travaillées et amendées aux plants de chanvre d'un vert franc et odorant.

Dans le département, on cultive aussi du lin mais ce n'est pas le cas à cette époque dans notre village. Le tissu de lin est réservé aux familles les plus fortunées.



Cette prairie qui était autrefois une vaine pâture, se composait en 1803 de 194 parcelles.

La surface de 6 d'entre elles seulement est supérieure à 1 hectare.

Cinq parcelles mesurent environ un demi-hectare.

Toutes les autres parcelles sont de dimensions modestes, 30, 20, 10 ares et en dessous.

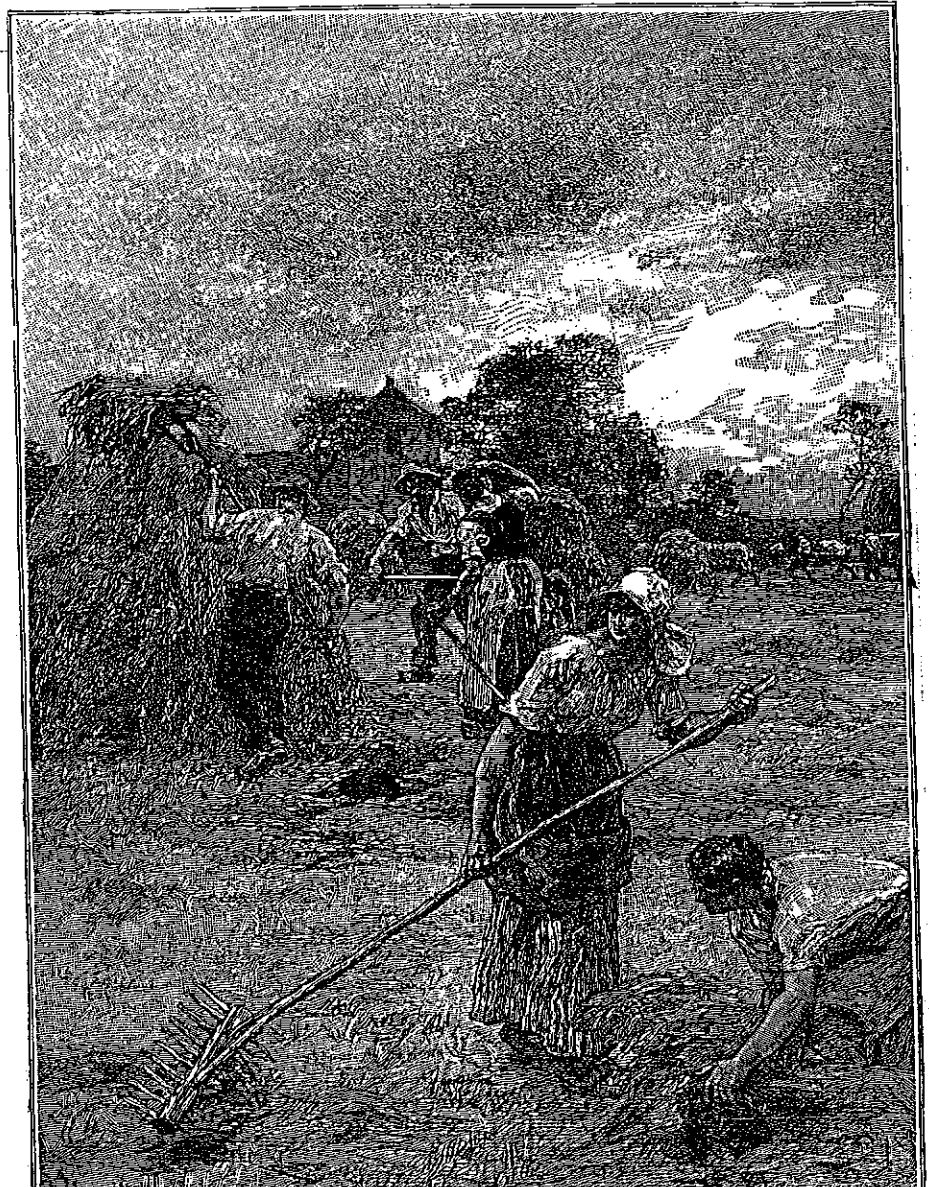
Les personnes ne résidant pas au village mais y étant propriétaires sont appelées « forains »

En Vesvre Chard, les forains possèdent 115 parcelles sur 194. Ils habitent principalement à Lalheue, Nanton, Vincelle, Etrigny, Mancey, Conlay, Bresse, Lancharre et Champagny.

Les propriétaires des parcelles restantes habitent au lieu, c'est-à-dire à La Chapelle.

*« Nulle part
n'est si bon foin
ailleurs qu'en Vesvre-Chard »*

La Vesvre-Chard garda longtemps la réputation de l'excellence de ses fenaïsons.



Naissances 18

Mariages 3

Décès 23

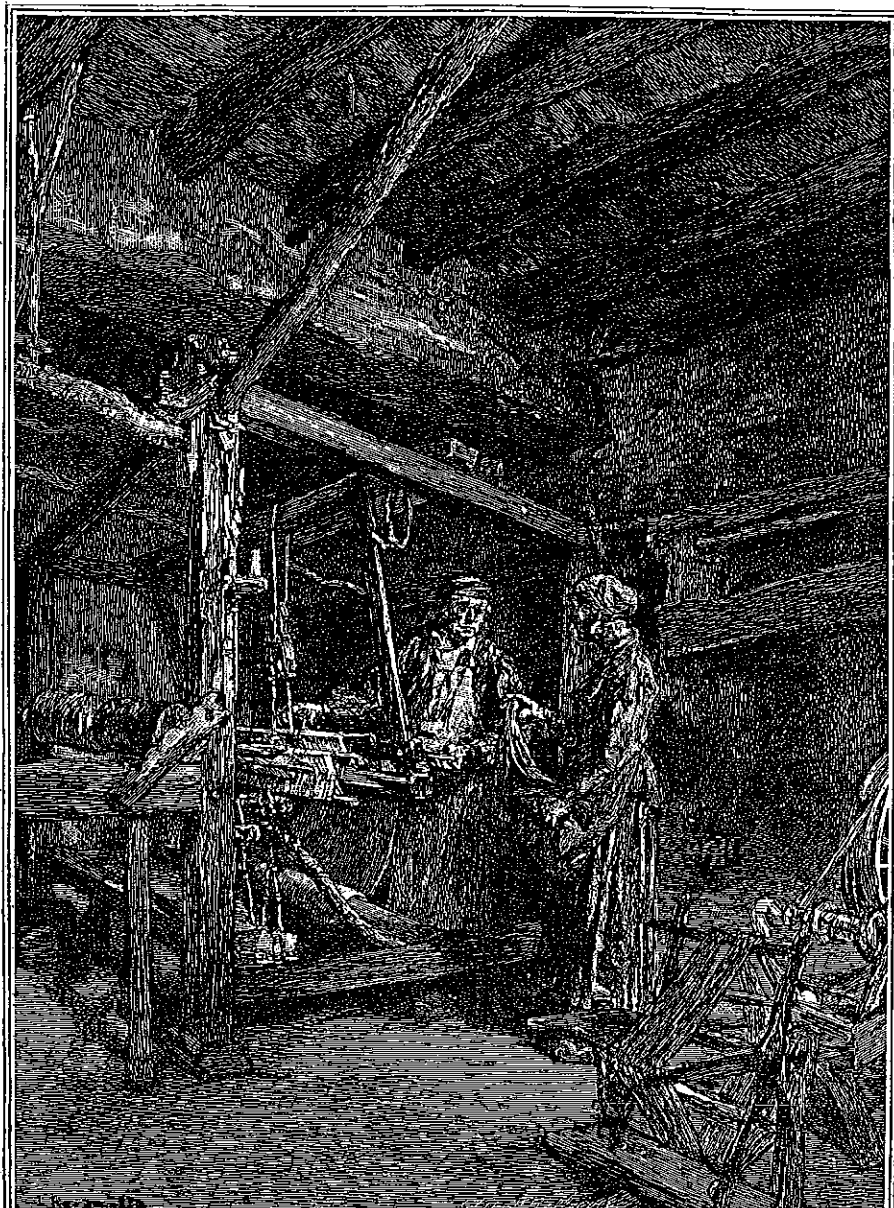
Le maître maréchal du quartier du Meix Jean Baptiste Verchère s'éteint dans sa soixantième année.

Le maire du village Pierre Valière, secrétaire greffier pendant la Révolution, a épousé Françoise Boyaud. Ils habitent probablement à La Chapute, dans le haut du village.

Le manouvrier Jean Vacheret exerce également les fonctions de pâtre communal.

Antoine Janniaud associe ses talents de tissier en toile à l'activité villageoise d'un cabaret.

Le Conseil évoque abondamment l'entretien des chemins. Plusieurs doivent être élargis. Il faut amener de la pierre au village. Pour les prestations, les propriétaires d'un attelage transporteront un demi quart de toise de pierre. Ces prestations représentent 5 jours de travail pour tous les hommes valides pour l'année.



1805

Naissances 5 Mariages 3 Décès 12

Calendrier des foires

LAIVES	23 Brumaire	21 Germinal
MESSEY	25 Fructidor	
CHALON	8 Brumaire	22 Pluviose
	9 Ventose	8 Messidor

1806

Naissances 11 Mariages 6 Décès 9

Le village compte 412 habitants au recensement de 1806.

Les conscrits devant partir soldats doivent avoir une taille de 5 pieds 1 pouce (environ 1,65m).

On peut obtenir le permis de chasser.

1807

Naissances 14 Mariages 3 Décès 14

Il est défendu à tous les particuliers et propriétaires de bestiaux non employés à la culture de les envoyer aux champs en les faisant paître à troupeaux séparés.

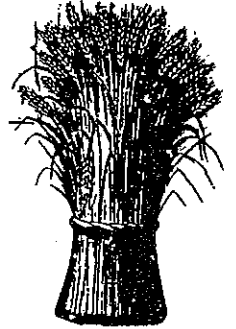
Il est urgent et impératif que tous les propriétaires de bestiaux et cochons les envoient sous la garde du pâtre commun.

1808

Naissances 11 Mariages 6 Décès 5

Nombre d'habitants

Bresse	430
Chalon	5 590
La Chapelle	412
Lalheue	459
Messey	970
Nanton	1 300
Santilly	267



Il faut 31 livres fortes (métriques) pour former un double décalitre et 26 livres mesure ancienne de Tournus.

En tenant compte des variations d'une année sur l'autre, on peut estimer en moyenne le poids spécifique du blé à 775 grammes ce qui est un beau poids pour l'époque, indépendamment des faibles rendements.

1809

Naisances 9 Mariages 4 Décès 10

Printemps très humide dans nos régions.

Jusqu'en 1809, les hommes mariés étaient exempts de conscription. Ils devront dorénavant être également père de famille pour éviter de partir.

1810

Naissances 9 Mariages 4 Décès 10

Les prestations sont fixées à 6 journées de travail. Les propriétaires d'un attelage devront charrier un demi quart de toise de pierre pour les chemins.

1811

Naissances 8 Mariages 3 Décès 19

On compte au village 414 têtes de bétail représentant chevaux , bœufs , vaches laitières qui souvent servent à l'attelage .

Sources : délibérations du Conseil municipal

Jean Goyard est garde champêtre. Il a épousé l'année précédente Jeanne Guyot. Ils habitent en Champ Gaudenat à côté de l'actuel gîte rural.

Le Conseil aborde une nouvelle fois le problème aigu des chemins. Des instructions les concernant ont été envoyées par la Préfecture. La plupart des chemins vicinaux devront avoir six mètres de large, fossés inclus. Le grand vicinal de Chalon à Cluny passe par le village et Hauterive.

Par temps de pluie, les chemins conduisant à Messey, Lalheue et Nanton sont impraticables. Le chemin se rendant à Bresse est un chemin de bois et les habitants préfèrent passer par Hauterive et Colombier.

Les prestations pour cette année sont fixées à un demi quart de toise de pierre pour chaque cheval, bœuf ou deux vaches au joug et 6 journées de travail pour chaque propriétaire ou manouvrier.

Chrysostome Lambret qui possède beaucoup de bétail et exploite plusieurs domaines, clôture 8 hectares en prairie ce qui soulève de vives protestations.

1812

Naissances 9 Mariages 6 Décès 13

En France, deux tiers des conscrits ont tiré un mauvais numéro. Ce recrutement, de beaucoup supérieur à celui des années précédentes, paraît d'autant plus lourd qu'il survient

après le désastre de la campagne de Russie et provoque de nombreux réfractaires.

Forte hausse du prix du blé dans tout le pays.

1813

Naissances 13 Mariages 8 Décès 11

Décès de Pierrette Monnot, femme de Jean ROZAND édificateur du moulin d'Hauterive.

Mariage de Nicolas Chanut, Sieur, et de Jeanne Chanut, Damoiselle. Le jeune couple réside en Corbière. « L'honorable » Philibert Chanut qui habitait alors le meix proche de l'église devenu ferme de Bernard Durand, célèbre les festivités du mariage du haut de sa quatre-vingt-troisième année et de sa récente troisième union.

Dans le Bois de Bragny, la forêt est endommagée par le gel. Il faut procéder au recépage dans les vides, les clore de fossés, creuser des rigoles dans les places dénudées.

Année de famine en pays de Bretagne.

1814

Naissances 21 Mariage 1 Décès 13

Les Autrichiens sont venus au village. Ils ont campé au village vers le puits des trois quartiers du haut de la commune, Le Meix, la Chapute et Champ Gaudenat. Ils ont procédé sans ménagement à de lourdes réquisitions et sans doute commis d'importantes déprédations. La commune touchera quelques années plus tard à titre de dédommagement une somme globale de 3 000F, ce qui est considérable pour l'époque.

La peur règne dans le village où les rues se vident de leur animation quotidienne. La plupart des hommes demeurent cachés.

Le maire Pierre Valière et son adjoint doivent à plusieurs reprises prendre la fuite. Les Autrichiens s'empareront néanmoins de Pierre Valière qui sera conduit ligoté et garrotté à Saint Gengoux où il sera retenu prisonnier plusieurs jours.

Des hommes recherchés par les Autrichiens se sont cachés dans un pressoir « du haut d'Autrive ».

Simon Ladame a été fait prisonnier par les soldats autrichiens. Alors qu'il était conduit à Chalon, il est parvenu à s'évader à la faveur d'un orage. Simon habite en Champ Gaudenat dans la demeure actuelle de Germaine Benoît, dans l'un des trois logis que comportait l'habitation à l'époque. Il a épousé sa voisine Anne Dumont. Tous deux seront pâtres du village quelques années plus tard. Au siècle précédent, ce meix dans son ensemble était propriété du maître maréchal François Rameau.

1815

Naissances 19 Mariage 1 Décès 10

Le Conseil prévoit de fortes prestations pour les travaux d'entretien des chemins. Huit journées de travail par homme valide et le transport d'un mètre cube de pierre et d'une voiture de gravier pour les propriétaires d'un attelage.

1816

Naissances 7 Mariages 5 Décès 7

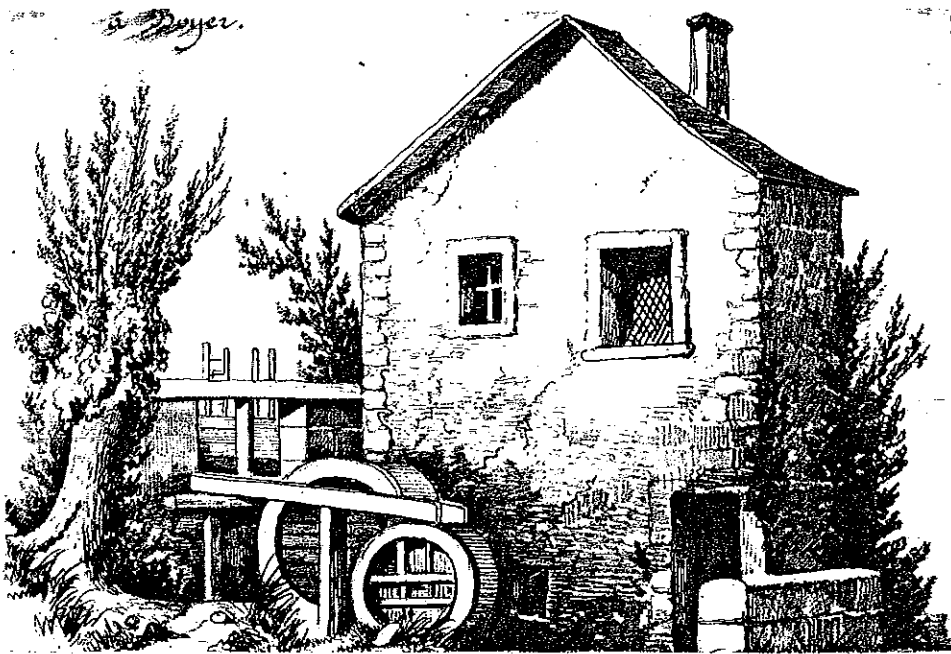
L'été est froid et humide en raison de l'éruption phénoménale d'un volcan près de Java l'année précédente.

Le grand vicinal doit être refait en partie. Les prestations sont de 1 mètre cube de pierre par cheval, bœuf ou deux vaches sous le joug et de huit journées de travail par habitant valide. Ces prestations doivent être effectuées entre le 15 mai et le 15 juin.

Des travaux seront aussi nécessaires sur les autres vicinaux. Il faudra y déposer de la pierre et du gravier au

cours de l'été. Ceux qui les ont détériorés devront s'en charger.

100 à 110 m³ de pierre ont dû être apportés sur les vicinaux cette année. Aucun chemin n'était en bon état à cette époque et la plupart du temps presque pas ou pas du tout empierré. Pour charrier de la pierre, il fallait impérativement que les chemins soient secs.



1817

Naissances 20

Mariages 3

Décès 15

Le salaire du pâtre communal est de un décalitre de mēlée moins 2 kilos, moitié froment ou orge, l'autre moitié turquie, fèves ou orge pour chaque propriétaire aisé. Chaque manouvrier s'acquittera d'une somme de 60 centimes par tête de bétail confié à la garde du pâtre.

Le salaire du garde champêtre est de 180 F pour l'année.

Pour aller au bois, le bétail emprunte la rue de Tallant. Il s'agit d'un très vieux chemin qui passe dans le bois et dans les champs. Il débouche à l'ouest du parc du château et rejoint la route de Bresse.

Le quart de réserve rapporte à la commune la somme de 460 Francs. Elle sera affectée à des réparations urgentes à l'église, notamment la réfection de la toiture des deux sacristies attenantes à l'église.

La vacherie du village se compose de 120 têtes et les autres troupeaux, bœufs et chevaux en forment un plus grand nombre encore.

1818

Naissances 15 Mariages 2 Décès 9

Le Conseil décide l'achat de masses pour écraser la pierre apportée sur les chemins.

Le prix du port d'armes pour la chasse est de 15 F par an. Il est délivré par le Préfet.

Grande disette dans le Morvan . Le malheur des gens marque les générations

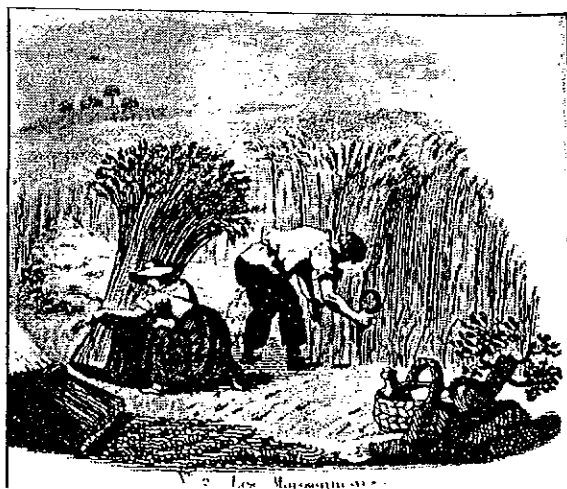
« Les vieux n'en parlaient qu'avec effroi. »

1819

Naissances 16 Mariages 3 Décès 7

Jean Rozand, propriétaire du moulin d'Hauterive et d'un important domaine est âgé de 60 ans. Il perd son fils Jean Baptiste époux de Christine Bacherot et âgé de 28 ans.

La salaire du garde champêtre est ramené de 180F à 125 F.



1820

Naissances 17 Mariages 5 Décès 14

Le Conseil fait savoir que le nouveau règlement des eaux qui prévoit l'abaissement du niveau de la Grosne nuirait à la bonne marche des moulins.

1821

Naissances 14 Mariages 3 Décès 10

Le village compte 461 habitants au recensement de 1821.

Ces temps plus cléments sont marqués par un nouvel essor, des défrichages importants sont entrepris au village.

La vente des bois du quart de réserve rapporte 328,52 F à la commune.

On a droit à cette époque à une seule portion ou affouage même si l'habitation abrite plusieurs ménages sous un même toit. Un affouage en Bragny coûte 2 F. Il y a environ 100 feux au village.

Le toit de l'église est en mauvais état. Un orage a enlevé des tuiles.

1822

Naissances 16 Mariages 4 Décès 10

Trop de particuliers clôturent sans connaître les limites le long des chemins du village, déposent bois, fagots, pierre, fumier près de ces chemins ou à l'emplacement des fossés. Il y a un plan à respecter et il faut remettre en l'état primitif après usage inconsidéré.

Il y a 101 feux à La Chapelle et 791 pour les cinq communes de Bragny.

1823



Naissances 13 Mariages 5 Décès 9

Il y a 430 têtes de bétail à La Chapelle, chevaux, bœufs, vaches.

Un habitant du village clôture en prairie (loi de 1791). Il s'agit de Chrysostome Lambrét . De vives protestations s'élèvent .

Dans une délibération , on fait le total des surfaces de pâturage .

Il y a au total 286 hectares 61 ares 42 de pâtures

48 hectares en forêt

81 hectares en prairie après la levée de la première herbe

157 hectares dans les terres en jachères après l'enlèvement des blés pour le parcours commun

Il faut encore ajouter 60 à 70 hectares de prés particuliers, non communs.

On peut garder 148 bêtes en forêt le printemps et quelque fois à l'automne .

Le droit est de 2 têtes de bétail par feu .

Posséder un attelage et quelques parcelles était une forme de richesse même si par ailleurs la ferme louée ou possédée était très modeste . Les manouvriers propriétaires d'une très petite exploitation ne possédaient pas toujours des bêtes à cornes.

En 1823 , la commune compte 101 feux donc 101 maisons habitées . Comme précédemment, il y a plus de ménages que de feux .

Au recensement de 1821 , le village a 461 habitants . On apprend qu'il y a 52 chefs de famille qui sont propriétaires ou fermiers , et 50 qui ne possèdent qu'une très petite exploitation , complétant leurs revenus en journées faites

chez les fermiers et autres laboureurs propriétaires. Ceux qui ne possèdent qu'une minime exploitation ne peuvent avoir droit à la vaine pâture du fait de leur peu de propriété. Leur est malgré tout concédé le droit pour 6 bêtes à laine, une vache et son veau.

Les papiers et documents du Grand Bragny sont déposés chez un notaire pour sûreté et conservation.

1824

NAISSANCES 21 Mariages 5 Décès 14

Décès de Pierre Valière qui conduit les destinées de la commune depuis l'an 1800. Le nouveau maire est le Capitaine Claude Carré résidant en Corbière.

Pâturage

droit pour les terres en jachère
1 tête de bétail pour deux journaux de propriété
droit pour les prés
1 tête de bétail pour une soiture
droit pour le bois
2 têtes de bétail par feu

A partir de 1824 , on doit mettre régulièrement de la pierre sur les chemins ainsi que le mentionnent les délibérations .

Les prestations annoncées dans ces délibérations laissent penser que cette procédure s'effectue depuis plusieurs années déjà mais les chemins sont toujours décrits en mauvais état .

Le chemin de Bresse est toujours source de désaccord entre l'agent voyer et la commune .

Le chemin qui conduit à Nanton emprunte un sol fongueux. Une délibération mentionne les plaintes des voituriers envoyés chercher de la pierre à la montagne . On ne peut s'y rendre qu'en bonne saison au moment où il y a le plus de travail dans les champs .

Il est difficile au village de La Chapelle de se procurer de la pierre .

Le chemin qui va à Lalheue est très mauvais par temps pluvieux . IL est recouvert d'un demi pied d'eau à chaque débordement de la Grosne .

Ce n'est pas mieux pour aller à Messey .

1825

Naissances 16

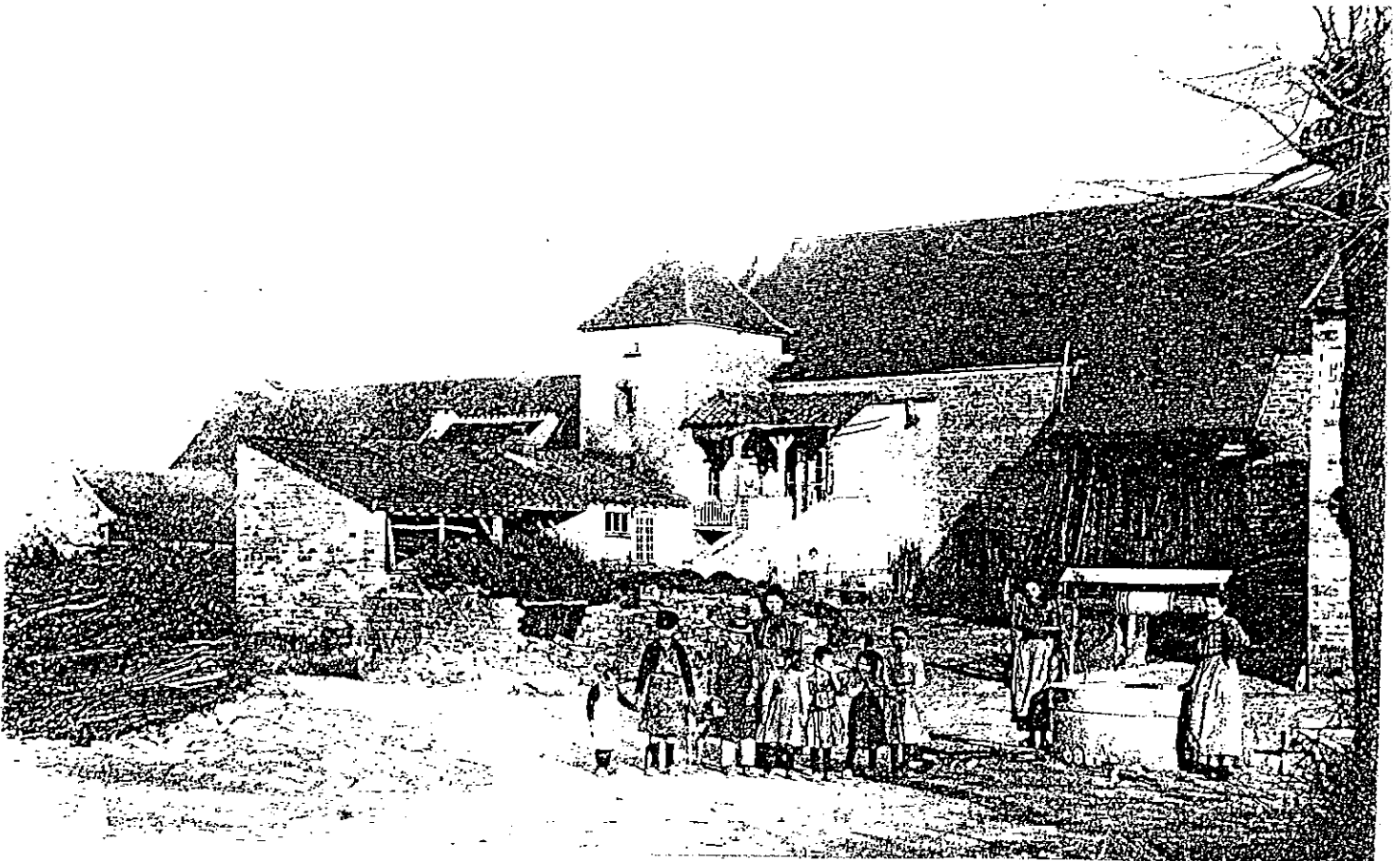
Mariages 5

Décès 9

Le manouvrier cultive souvent de très petites parcelles dont il est parfois propriétaire . Il doit demander à d'autres de labourer ses champs ou emprunter un attelage. Il paie en journées de travail .

Le village se transforme. Un grand besoin de davantage de logements se fait sentir dans la commune.

Dans le haut du village, en face du puits de quartier où campèrent et violentèrent les Autrichiens en 1814, François Chanut a fait construire une belle et grande demeure sur cave voûtée. François Chanut est adjoint aux prés et possède 14 hectares de propriété. Il ne peut logiquement exploiter seul son domaine. Il emploie sans doute des commis de ferme ou loue une partie de ses champs à d'autres.



Naissances 17

Aucun mariage

Décès 17

La population en Saône et Loire est de 498 057 habitants pour 48 cantons regroupant 600 communes et 5 015 hameaux.

Quelques mesures anciennes et leurs équivalents

28 lieues communes anciennes représentent 136 km

1 680 457 arpents couvrent 857 678 hectares

Quelques prix (hl)

froment	18.95 F	méteil	13.45 F
seigle	11.85 F	orge	10.70 F
sarrazin	8.95 F	maïs	11.75 F
avoine	8.10 F	pois	11.65 F
lentilles	12.00 F	haricots	16.30 F

Prix au kilo

pain blanc	32.5 cent	châtaignes (hl)	12.70 F
pain bis	28.5 cent	pommes de terre	2.90 F
bœuf	0.72 F	foin	
vache	0.63 F	(quintal métrique)	6.90 F
veau	0.70 F	paille	
mouton	0.70 F	(quintal métrique)	4.20 F
cochon	0.83 F		

Combustibles

chêne	9.80 F le stère
hêtre	10.10 F le stère
charbon de bois	1.95 F l'hectolitre
fossile	2.95 F l'hectolitre

Le canton de Sennecey se compose de 18 communes peuplées de 14 577 habitants.

Monsieur Bernigaud de Chardonnet est Sous-Préfet à Chalon.

Il existe un grand séminaire à Autun et deux petits séminaires, l'un à Rimonet et l'autre à Semur en Brionnais. Le curé Dulac dessert toujours Lalheue et La Chapelle.

François Dumont est percepteur pour les communes de Sercy, Bresse, Colombier, Santilly, La Chapelle de Bragny et Lalheue.

Un hospice civil est ouvert à Saint Gengoux, un autre à Sennecey.

Aucun journal politique dans le département mais seulement de petites affiches ou journaux judiciaires d'annonces et avis divers.

Prix des places de diligence : 60 centimes par lieue ancienne y compris le pourboire des conducteurs et des postillons.

Un coche d'eau relie Chalon et Lyon en un jour et demi. Le voyage inverse s'effectue en trois journées.

Il existe également une administration des bateaux à vapeur de la Saône pour le transport des marchandises.

Le rouissage du chanvre et du lin se fait mécaniquement. Les écrits de l'époque expriment la plus grande facilité apportée par ces nouvelles méthodes.

Décès dans sa soixante-huitième année de Jean Rozand, maître marchand et laboureur, propriétaire du moulin d'Hauterive et d'un important domaine, premier maire de la commune. La dynastie Rozand s'éteint au village après plus de 2 siècles d'une édifiante hégémonie.



Le village compte 498 habitants . Le recensement de 1826 donne le nombre d'habitants le plus important au cours du XIX^e siècle .

Ces 498 habitants se répartissent en 104 feux représentant 104 affouages .

De nouvelles maisons sont construites . D'autres plus anciennes sont améliorées de même que des bâtiments d'exploitation .

Une grande partie des habitants du village sont encore mal logés. Ils vivent pour la plupart dans une seule et même pièce . La cohabitation est encore de règle dans la plupart des cas. Entre 1803 et 1833, de nouvelles maisons se sont ajoutées aux anciens meix (maisons des Charmes, habitation d'Isabelle Desbois en Meix Vallot, maison des Vernes). Des « platres » (endroits non construits et non cultivés situés la plupart du temps entre des bâtiments) ont été comblés par des habitations, en particulier dans le quartier des tisserands en Meix Vallot et dans le haut de Carimentran où l'ancien meix Boyaud s'est augmenté d'une habitation de part et d'autre, donnant l'ensemble du bâtiment Bey-Bourgeon d'aujourd'hui. Le haut et le bas « d'Autrive » sont toujours abondamment peuplés et animés ; de nouvelles constructions sont apparues à La Fromagerie. Des granges ont été transformées en habitations à La Chapute, dans le Quart et en Chenevières. Ce rythme de construction et d'additifs ou augmentations de construction prendra une ampleur notoire dans les décennies à venir et les matrices cadastrales accompagnant le nouveau cadastre de la commune réalisé en 1833 permettra de suivre avec précision cette évolution. Il n'existe aucun document de cet ordre entre 1803 et 1833. Le plan de 1833 fait apparaître les nouvelles maisons du village et les modifications d'utilisation des bâtiments appartenant aux anciens meix d'avant la Révolution, mais nous ne pouvons trouver les dates précises des constructions ou transformations.

1827

Naissances 14

Mariages 4

Décès 18

Le Conseil prévoit l'ouverture de deux chemins pour conduire le bétail à la rivière de Grosne.

La commune a reçu l'année précédente la somme de 1778.86 F provenant de la reconnaissance de liquidation obtenue en remboursement de la charge de guerre de 1814. La commune réserve cette somme pour la construction d'une maison commune et propose l'achat d'un terrain à cet effet.

Jean Baptiste Valière, fils du défunt maire Pierre Valière demande l'autorisation de construire une tuilerie en Corbière.

Une enquête de commodo et incommodo est demandée. Il y a 130 tuileries dans le département.

Le village compte 102 affouagistes cette année. Un affouage en Bragny coûte 2.50 F.

1828

Naissances 11 Mariages 4 Décès 16

Le Conseil souligne l'importance de l'affouage pour les habitants du village, ce dernier représentant la moitié du chauffage d'une famille pour l'année.

Réponse à la demande de construction d'une tuilerie en Corbière

« Le pétitionnaire expose qu'il y a eu autrefois une tuilerie dans la commune, il est vrai, mais il y a au moins 50 ans qu'il n'en reste aucun vestige, et il y a peut-être 100 ans qu'elle n'était plus en activité quand elle a disparu et le motif qui la fit démolir en ce temps là est le même qu'aujourd'hui et qui devrait empêcher d'en construire une autre, c'est la pénurie de bois. »

1829

Naissances 17 Mariages 6 Décès 10

Une nouvelle cure est construite en Champ Gaudenat. C'est un bâtiment important édifié sur une grande cave voûtée. La construction est commandée par Madame de Raffin. On peut supposer que les fermiers grangers des domaines du château ainsi que d'autres gens de labour du village durent effectuer de nombreux charrois de pierre et autres matériaux.

Le Conseil travaille sur l'aménagement et la conservation du Bois de Bragny, le peuplement en essences différentes de certaines de ses parties et le traitement nécessaire des vides de cette forêt.

Tout propriétaire demeure libre de faire garder ses vaches par ses enfants ou ses domestiques.

Les petits propriétaires ne labourant pas trois journaux à chaque main devront payer le pâtre.

Les chemins sont toujours en mauvais état. Les communications dans la commune et entre villages voisins demeurent très difficiles en mauvaises saisons.

1830

Naissances 23

Mariages 3

Décès 14

Il n'y a pas d'instituteur au village en ce moment. Le Conseil fait remarquer qu'il est très difficile pour les enfants d'aller à l'école à Lalheue ou à Messey car les chemins praticables en toutes saisons font cruellement défaut. L'hiver, pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, on ne peut passer d'un village à l'autre. Une école au village est donc une nécessité. L'instituteur sera logé dans la chambre de la maison commune. Nous ne savons pas où elle se trouve à cette époque.

Plusieurs délits forestiers sont commis au cours de l'année. Des habitants du villages sont condamnés par jugement. Le Conseil, conciliant, supprime les amendes. Par contre, pour les dégradations commises dans le bois, les amendes, bien que faibles, sont maintenues.

La terre se loue environ 72 F l'hectare. Ce prix est élevé lorsqu'on le compare à ce que récoltaient et gagnaient les fermiers. Cette somme ne concerne peut-être pas les terres louées lorsqu'elles étaient en jachère.

Les prestations sont de deux journées pour l'année. Elles peuvent être rachetées au tarif suivant :

la journée	d'un homme	1.50 F
	de deux vaches	1.10 F
	d'un cheval	2.00 F
	d'un char ou tombereau	0.70 F

1831

Naissances 10

Mariages 2

Décès 18

Le village compte 455 habitants au dernier recensement.

La terre est amodiée, c'est-à-dire louée à 8 F au pays. Ailleurs, la « coupée » vaut 4 F. Le livre d'Etats de Sections qui accompagne le cadastre de 1833 précise que la « coupée » vaut 60 « perches » de neuf pieds et demi ou 5 ares et 71,3943 centiares. L'arpent métrique représente en mesure locale 17 coupées et 30,625 perches.

La construction est d'un prix de revient beaucoup plus onéreux à La Chapelle que dans d'autres villages voisins en raison de l'éloignement des carrières et du mauvais état des chemins.

Par ordre du Préfet, il faut acheter des poids pour le pesage.

1832

Naissances 20

Mariages 3

Décès 9

Le village compte 107 affouagistes. L'affouage coûte 7.25F.

Le maire expose les ravages du choléra dans les départements voisins. La Saône et Loire ne sera sans doute pas épargnée. Les autorités supérieures ont organisé un service médical. Des dispositions sont prises au village.



PROPRIETAIRES A LA CHAPELLE EN 1833

CHANUT la Veuve	41 parcelles	9 ha 10
CHANUT-GIRAUD Benoît	38 parcelles	8 ha 86
CHANUT-ROBERJOT Benoît	24 parcelles	5 ha 90
CHANUT-CARRE Louis		
les héritiers	26 parcelles	6 ha 09
CHANUT François	49 parcelles	14 ha 60
CHANUT Pierre	36 parcelles	5 ha 70
CHANUT-CARRE Nicolas	10 parcelles	1 ha 56
CHANUT Louis la Veuve	13 parcelles	2 ha 55

Propriétés CHANUT 237 parcelles couvrant 47 hectares

RABUT-MAUDUET Jean	18 parcelles	1 ha 97
RABUT-GOIN Jean	16 parcelles	2 ha 15
RABUT Nicolas	15 parcelles	1 ha 97
RABUT François	19 parcelles	0 ha 69
RABUT Benoît	11 parcelles	1 ha 68
RABUT Pierre		
les héritiers	8 parcelles	1 ha 86

Propriétés RABUT 77 parcelles couvrant 9 ha 76

CARRE Claude , fils de Jean	9 parcelles	1 ha 80
CARRE Fiacre , fille de Jean	8 parcelles	0 ha 96
CARRE Jean , maréchal	6 parcelles	0 ha 76
CARRE Claude	23 parcelles	7 ha 39
CARRE Claude , Capitaine	16 parcelles	3 ha 58
CARRE Pierre	6 parcelles	0 ha 75

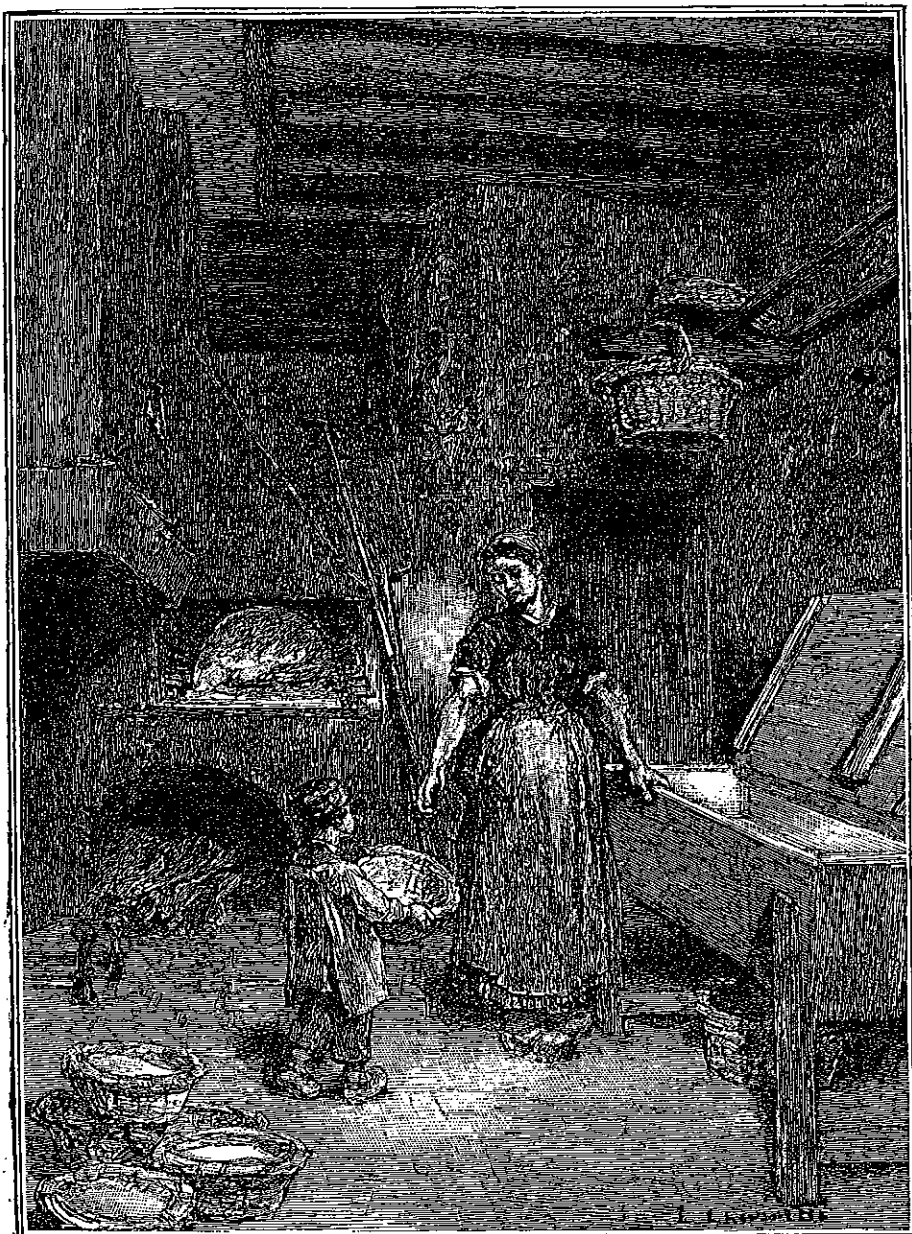
Propriétés CARRE 68 parcelles représentant une superficie de 15 ha 18

VALLIERE Benoît la Veuve	32 parcelles	6 ha 90
VALLIERE Pierre	8 parcelles	1 ha 07
VALLIERE Jean Baptiste	5 parcelles	1 ha 44
VALLIERE François	8 parcelles	1 ha 39
VALLIERE Jean	3 parcelles	0 ha 85

Propriétés VALLIERE 56 parcelles surface totale 11 ha 65

LABORIER Jean	11 parcelles	1 ha 73
LABORIER François	23 parcelles	5 ha 23

Propriétés LABORIER 34 parcelles représentant 6 ha 96



PROPRIETAIRES A LA CHAPELLE EN 1833

LOMBARD Antoine	14 parcelles	1 ha 57
LADAME Antoine	6 parcelles	0 ha 34
FRICAUDET François	10 parcelles	1 ha
MACHURON Jean	12 parcelles	2 ha 70
DESGRANGES François	3 parcelles	0 ha 20
GUYOT Jean	6 parcelles	0 ha 67
PIERRE Pierre	6 parcelles	0 ha 52
PASSERAT François	7 parcelles	1 ha 68
PIERRE Antoine	3 parcelles	0 ha 35
BERTHOT Jacques	4 parcelles	0 ha 25
TREMEAU Philibert	5 parcelles	0 ha 47
LACOTE François	3 parcelles	0 ha 22
DESGRANGES Jean	19 parcelles	1 ha 30
GOIN Jean	19 parcelles	3 ha 03
PACOTTE Etienne	17 parcelles	3 ha 26
BRENOT Claude	11 parcelles	1 ha 20
BOYAUD François	12 parcelles	1 ha 31
FOURILLON Antoine	8 parcelles	0 ha 90
JACQUELOT Claude	7 parcelles	0 ha 66
GOIN Antoine	10 parcelles	2 ha 42
BONNOT Jean	11 parcelles	1 ha 60
LOMBARD la Veuve	6 parcelles	0 ha 67
VACHERET François	6 parcelles	0 ha 75
GUYOT Louis	4 parcelles	0 ha 50
GUYOT Claude	4 parcelles	0 ha 43
BOISSELON Pierre	2 parcelles	0 ha 36
BRENIN Pierre	4 parcelles	0 ha 06
VACHERET-DARD Jean	4 parcelles	0 ha 75

Et encore 12 ou 15 petits propriétaires qui ne possèdent qu'une , deux ou trois parcelles représentant une maison , un jardin , parfois même un petit champ de quelques ares .

PROPRIETES DE RAFFIN

Le partage entre les quatre Demoiselles de Raffin , filles de Gabriel , a été effectué en l'an 1819 .

Les domaines sont des fermes importantes

Domaine d'Amour

Domaine Goujon

Domaine de Chassignol (En Carimentran)

Domaine Leduc

Domaine d'Hauterive (En Melon)

Moulin de La Chapelle

Sur ces domaines importants , il y avait toujours des domestiques , souvent des servantes .

L'ensemble de ces domaines représente 152 parcelles

1 parcelle de 10 ha

1 parcelle de 8 ha en bois

1 parcelle de 7 ha

2 parcelles de 4 ha

2 parcelles de 3 ha

10 parcelles de 2 ha

27 parcelles d'un hectare environ

...et toutes les autres
d'une superficie
inférieure à un hectare

Surface de l'ensemble des propriétés 136 hectares environ

PROPRIETAIRES HABITANT HAUTERIVE

LAFORET Claude	4 parcelles	0 ha 61	
MUSSY les héritiers	9 parcelles	3 ha 80	
DUTHET	7 parcelles	1 ha	
FRATEAU Etienne	13 parcelles	2 ha 08	
BRENOT Jean Baptiste	13 parcelles	1 ha 50	
BRENOT Anne	12 parcelles	1 ha 39	
LAMBERT Chrysostome	3 parcelles	1 ha 69	R
ROZAND les héritiers et ROZAND la Veuve née FRATEAU	28 parcelles	25 ha 31	
LAMAIN Nicolas époux ROZAND	48 parcelles	35 ha 91	

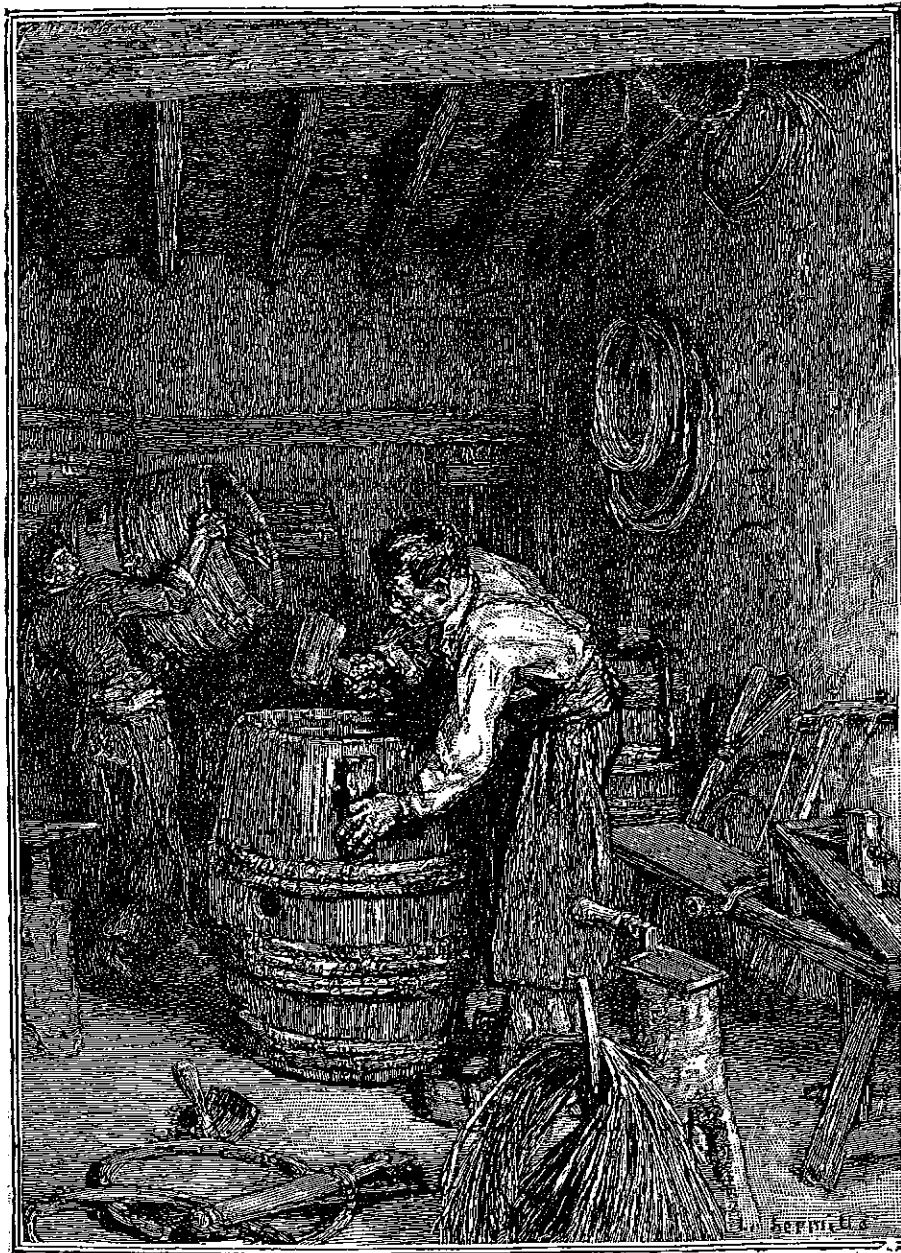


DOMAINES IMPORTANTS DES « FORAINS »

Les « forains » sont des personnes n'habitant pas au village mais détenant des propriétés sur le territoire de la commune.

PANNETIER Bernard			
Domaine des Prés	31 parcelles		10 ha 79
De MURARD de SAINT-ROMAIN (Bresse)			
Etang du Roivre	18 parcelles		12 ha 36
Propriétés à Hauterive			10 ha 95
JUSSEAU Jean (Santilly)			
bâtiments de Hauterive le Haut			
24 parcelles			10 ha 78
RAVIER Thomas (Champagny)			
bâtiments de Hauterive le Haut			
23 parcelles			
dont 3 parcelles à La Chapelle			
4 parcelles sont supérieures à 1 ha			12 ha 67
DUBESSAY de CONTANSON			
moulin de Nanceau			
ensemble du bâtiment et propriété			
10 parcelles			5ha 61





Antoine Goin, la veuve de Benoît Vallière et Madame de Raffin sont les propriétaires de ces vignes cadastrées 421 bis, 422 et 423 en section B.

1833

Naissances 12 Mariages 2 Décès 9

La commune s'est dotée d'un nouveau cadastre qui remplace le plan géométrique de 1803. Son prix de revient est de 950 F. Il se compose d'un plan accompagné de matrices cadastrales dont les folios détaillent l'ensemble des biens de chaque propriétaire, les dates d'acquisition et de vente. Un livre d'Etats de Sections dresse un récapitulatif précis. Il est divisé en quatre parties ou sections

Section A	« La Vesvre-Chard »	395 parcelles
Section B	« Village et Bois de Bragny »	643 parcelles
Section C	« Etang du Roivre »	373 parcelles
Section D	« Hauterive »	328 parcelles

Tous les écrits administratifs établissent à partir de cette date le « h » francique pour l'initiale et le « e » final pour désigner Hauterive qui abandonne désormais son vieux costume orthographique « Autrive ». De même les noms de famille formés d'un déterminant et d'un substantif tels « La Cote », « La Forêt », soudent désormais leurs deux composants et sont notés « Lacote », « Laforêt ». L'orthographe du nom de cette très ancienne famille Boyaux abandonne le x final au profit définitif d'un d et la famille « Valière » devenue « Vallière » note sans doute l'oubli de l'ancienne prononciation de la « mouillure » au profit du yod actuel, seul le i maintenu après les deux lettres l en rappelant le lointain souvenir.

La commune décide d'acheter des poids pour le pesage. On peut supposer qu'une romaine était auparavant en service au village. Le village sera également doté d'un double boisseau, double décalitre. La coupe, ancienne mesure de Tournus de 16 litres, servait encore à cette époque.

Nouveau cadastre, Livre d'Etats de Sections et matrice cadastrale fonctionneront jusqu'en 1948. De nouvelles matrices compléteront la première mais en conservant toujours les mêmes numéros de parcelles. Le plan géométrique de 1803 ne laissait figurer sur le juxtalinéaire qu'un numéro de parcelle sans mention de sections.

Sur ce nouveau cadastre, on compte 35 ou 40 petits propriétaires possédant moins de 2 hectares, souvent beaucoup

moins . Les matrices permettent d'identifier tous les changements de propriétaires , les constructions nouvelles , les démolitions , les agrandissements ou modifications (habitation devenant bâtiment à usage agricole ...) Le village va beaucoup se transformer et s'améliorer jusqu'en 1900 .

Les impôts sur les maisons devront être revus à la baisse. Ils sont plus élevés que dans les autres communes où les habitations sont par ailleurs d'une meilleure qualité de construction.

Le pâtre Antoine Trémeau offre les mêmes conditions que l'année précédente. Nul autre candidat n'a fait offre de conditions plus avantageuses. La délivrance lui a été tranchée (accordée) au prix et conditions annoncés, à savoir, par vache, une coupe de mêlée ancienne mesure de Tournus, 10 centimes et une poignée de chanvre. Les personnes qui font travailler leur bétail définiront des conditions particulières de gré à gré. Le pâtre entre en fonction entre le 20 et le 23 mars.

1834

Naissances 13

Mariages 3

Décès 22

On compte, parmi les 22 décès de cette année, 17 personnes de 1 jour à 21 ans. Sept enfants sont morts en début d'année, sept autres enfants en août et septembre, 2 jeunes de 18 ans et 1 de 21 ans. Le maréchal du Meix Claude Brenot perd son fils Jean âgé de 35 ans et Jeanne sa seconde épouse.

Louis Jacquelot a présenté une demande de construction pour une tuilerie dans la partie haute de Champ Gaudenat. Le Conseil donne cette fois ci un avis favorable. Le tuilier devra se soumettre à la réglementation en vigueur. La tuilerie sera édifiée à une distance d'au moins 75 m des habitations les plus proches. Louis le tuilier fera construire quelques années plus tard sur cette même parcelle cadastrée 200 B une habitation et des dépendances. Louis Jacquelot est le beau-frère de Jean Baptiste Vallière, auteur en 1827 de la demande de construction d'une tuilerie en Corbière. Jean Baptiste est maintenant instituteur à Givry.

Cette tuilerie de Champ Gaudenat va modifier le visage et l'activité du village, sans doute donner du travail à certains manouvriers ou petits laboureurs. Une tuilerie à cette époque brûlait une quantité importante de bois. Ce combustible ne provenait pas des coupes d'affouages mais des bois de réserves

communales ou appartenant à des particuliers, peut-être de la forêt domaniale de La Ferté, ce qui représentait de nombreux charrois et voiturages sur des chemins difficilement praticables en mauvaises saisons.

Claude Lacote est le principal fermier de la châtelaine Mme de Raffin. Il la représente dans les réunions où se trouvent convoqués les plus imposés de la commune.

1835

Naissances 24 Mariages 3 Décès 12

Jean Baptiste Vallière épouse Fiacre Carré. Ils habitent l'une des maisons sur les hauteurs des Chen^evières. Dans le bâtiment en bordure de route de ce même quartier, Jean Carré, frère de Fiacre, exerce la profession de forgeron.

1836

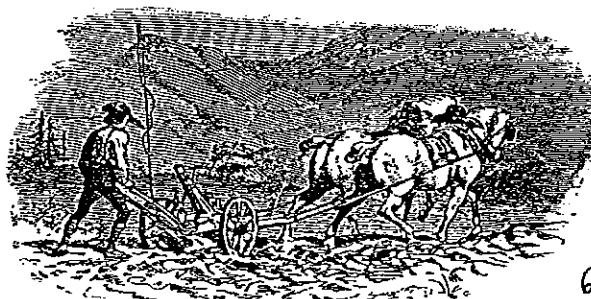
Naissances 13 Mariages 4 Décès 9

Le Conseil évoque à nouveau les vides dans la forêt du Grand Bragny. Ils sont importants, 40 ha, 10 ha et 8 ha directement utilisés en pâture.

Les chemins sont toujours en très mauvais état. Il est dit que le meilleur chemin pour aller à Saint Gengoux est celui des Condemines.

L'épanchante rivière de Grosne déborde 9 à 10 fois l'an.

Début des travaux d'agrandissement de l'église .



Le chemin des Condemines

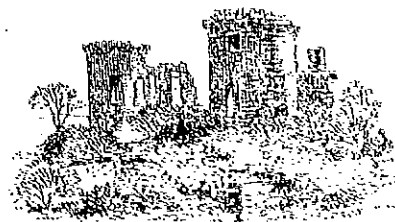
Nous ne savons pas où se trouve ce chemin. Il existe un lieu-dit « les Condemines » en 1803. Il se situe sur la partie droite de la route conduisant à Nanton après le château et le Champ de la Croix. Les Condemines jouxtent le Bois de Bragny et font face au vaste Champ Mouton et au Bois Pénaurin aujourd'hui disparu.

Une grande et belle terre de 2 journaux appartenant à l'époque à « Mr DEMURARD » en compose une bonne moitié de la superficie, l'autre étant constituée de 15 rubans de terres propriétés des familles Chanut, Desgranges, Goin, Laborier, de Raffin et Valière. Nul chemin ne figure en ce lieu-dit pas plus que sur les autres quartiers de la communauté, ni dans ce lieu proche du chastel maison forte ni sur les hauteurs de Hauterive en direction de Saint-Gengoux où ce chemin d'une meilleure qualité est censé conduire.

Il arrive, au fil des délibérations, que nous découvriions ainsi des lieux que nous ne pouvons exactement situer au regard des cadastres successifs. Troublant également s'avère le fait que le vieux plan géométrique de l'An 11 (1803) ne mentionne en aucun lieu le « Curtil Rigaud » alors que la cadastre de 1833 le fait apparaître en Champ Gaudenat, à l'endroit de la maison de Béraud l'Ancien, Emile de son prénom pour ceux qui le connaissent bien. Paradoxalement, l'emploi du terme « curtil » provient d'un état de langue ancien qui avait davantage de raison de figurer sur le plan géométrique du début du siècle plutôt que sur la version ultérieure. On peut supposer que les documents sur lesquels travailla l'arpenteur géomètre Philibert Petit pendant les années révolutionnaires furent peut-être incomplets, certains titres ayant pu être mis à l'abri ou oubliés de la mémoire de l'époque pour ensuite réapparaître en 1833 en des temps plus cléments ou à l'occasion de mutations diverses effectuées entre 1803 et 1833. Il serait donc possible dans ce cas de figure que d'autres Condemines anciennes aient existé sur cette unité territoriale de base qu'était la Paroisse au temps des 12 communautés de Bragny.

Dans la monographie du village que Claude Terrier acheva en 1886, l'instituteur les décrit ainsi

« Les Condamines étaient dans nos pays (...) de vastes enclos ceints de murs, signes certains de l'existence d'un ancien château-fort ».



1837

Naissances 12

Mariages 4

Décès 12

Le Conseil fixe le salaire du garde champêtre à 150 F l'an et vote des centimes additionnels pour l'entretien des chemins.

Les prestations

« Considérant qu'il résulte du rapport de Monsieur le Maire que les chemins de la commune ne se trouvent pas dans un état d'utilisation et de réparation suffisant, le Conseil déclare qu'il est du devoir d'une bonne administration de pourvoir à leur correcte remise en état, ce qui est un bienfait pour tous. Le Conseil délibère qu'en conséquence tout habitant sera tenu d'effectuer pendant l'année une prestation de 3 journées de travail ou sa valeur en argent. Sera soumis à cette obligation tout individu mâle âgé de 18 ans au moins et de 60 ans au plus, membre ou serviteur de la famille résidant dans la commune ainsi que chacune des charrettes ou voitures attelées et en outre chaque bête de somme, de trait ou de selle au service de la famille ou de l'établissement dans la commune. »

Les habitants se plaignent du transport de la pierre qu'il faut aller chercher à Nanton . Une voiture ne peut faire qu'un voyage par jour . Les prix servant au calcul des prestations sont trop bas au regard des difficultés rencontrées pour l'acheminement de cette pierre .

Les habitants du village ne peuvent en outre s'acquitter de leurs prestations que dans le moment où les chemins sont praticables surtout pour la traversée du Bois de Bragny qui s'effectuent sur un sol fongeux .

« La carrière se trouve située à 4 450 m du chemin où il faut déposer la pierre. Les habitants occupés aux travaux des champs dans la bonne saison ne peuvent s'acquitter de leurs prestations que dans les moments où les chemins sont impraticables. La traversée du Bois de Bragny en particulier s'effectue sur un sol perpétuellement fongeux et il faut ajouter à cela l'éloignement de la carrière et la difficulté à se procurer de la pierre, les communes propriétaires

s'opposant à ce que l'on en prenne. Tous ces obstacles font que les voitures ne peuvent effectuer qu'un voyage par jour ».

Sur le Glandon, il n'y a qu'un petit pont étroit. Les voitures passent à gué.

Lu dans un rapport sur le classement des chemins

« La commune de La Chapelle ne faisant commerce qu'avec Tournus c'est là qu'elle dirige toutes les denrées provenant de son territoire et peut s'y rendre en tous temps ».

1838

Naissances 21

Mariages 3

Décès 9

Simon Ladame est nommé pâtre. Son salaire, par vache, consiste en une coupe de mûlée ancienne mesure de Tournus (13 kg environ) à laquelle s'ajoutent 10 centimes et une poignée de chanvre. Simon Ladame, l'évadé des Autrichiens, avait épousé sa voisine Anne Dumont le 31 août 1817. Anne s'éteint cette année à l'âge de 31 ans.

1839

Naissances 8

Mariages 6

Décès 12

Il est interdit à tout propriétaire ou habitant de la commune de construire ou réparer un bâtiment, d'élever des murs ou de creuser des fossés, de planter des arbres, des haies vives ou sèches le long d'un chemin vicinal ou rural sans autorisation.

Tracé de la route de Bresse

Il faut effectuer d'importants travaux en face du réservoir du château et dans le bois. Les discussions opposant le Conseil municipal et l'agent voyer dureront des années avant

que la commune ne finisse par accepter le tracé passant par le bois pour ce chemin de grande communication .

Le Conseil souhaite que cette voie passe dans le village ce qui représente le meilleur chemin pour aller à Bresse et Cormatin . Le tracé proposé par l'agent voyer nécessite un remblai important devant le réservoir du château , coupe à travers champs puis emprunte un chemin de bois peu empierré et même pas du tout à certains endroits.

Le Conseil demande au Sieur Jean Baptiste Vallière, titulaire du Brevet de Capacité, de venir remplir les fonctions d'instituteur au village.

1840

Naissances 17 Mariages 4 Décès 30

La culture n'a pas trop changé à La Chapelle . On cultive néanmoins davantage de pommes de terre . Il existait déjà à l'époque des races hâtives . On trouve toujours de l'orge , de l'avoine , des fèves , des vesces , des pois , du maïs , du colza ou navette , des betteraves et des rutabagas , du trèfle des haricots , des choux et des carottes , peut-être des lentilles .

On cultive moins de chanvre qu'avant la Révolution . Beaucoup de laboureurs conservent néanmoins une chenevière et il y a toujours des tisserands au village .

Au mois de février, l'Assemblée générale des habitants convoquée par le maire procède à la nomination du nouveau pâtre. D'après le code forestier, ce pâtre se rend en prairie et en forêt. Est choisi celui qui fait les conditions les plus avantageuses. Il s'agit cette année de Louis Gilot. Il est également possible de faire garder ses bêtes par ses enfants ou ses domestiques. C'est surtout dans les jachères ou le long des chemins que ces derniers gardent les bêtes, vaches pour l'attelage, chevaux, moutons, voire même canards et porcs.

Le champoyage en prairie ou au bois a lieu du 25 mars au 20 ou 25 décembre. Le pâtre se rend en prairie après les foins, parfois dans des parties très éloignées en tout début de saison.

La nomination de pâtres particuliers est soumise à l'approbation du Garde général des Forêts.

La Chapelle	2 pour les vaches 2 pour les bœufs 1 pour les chevaux
Domaine des Prés	1 pour les vaches
La Fromagerie	1 pour les vaches
Hauterive le Bas	1 pour les vaches 1 pour les chevaux
Hauterive le Haut	1 pour les chevaux

En novembre, une crue de la Saône ravage des villages proches. Le 2 novembre, la rivière atteint 7,25 m à Chalon.

Amodiation de la chasse en Oragny. Pour être candidat à l'adjudication, il faut résider dans le département et être âgé d'au moins 21 ans.

1841

Naissances 18 Mariages 3 Décès 6

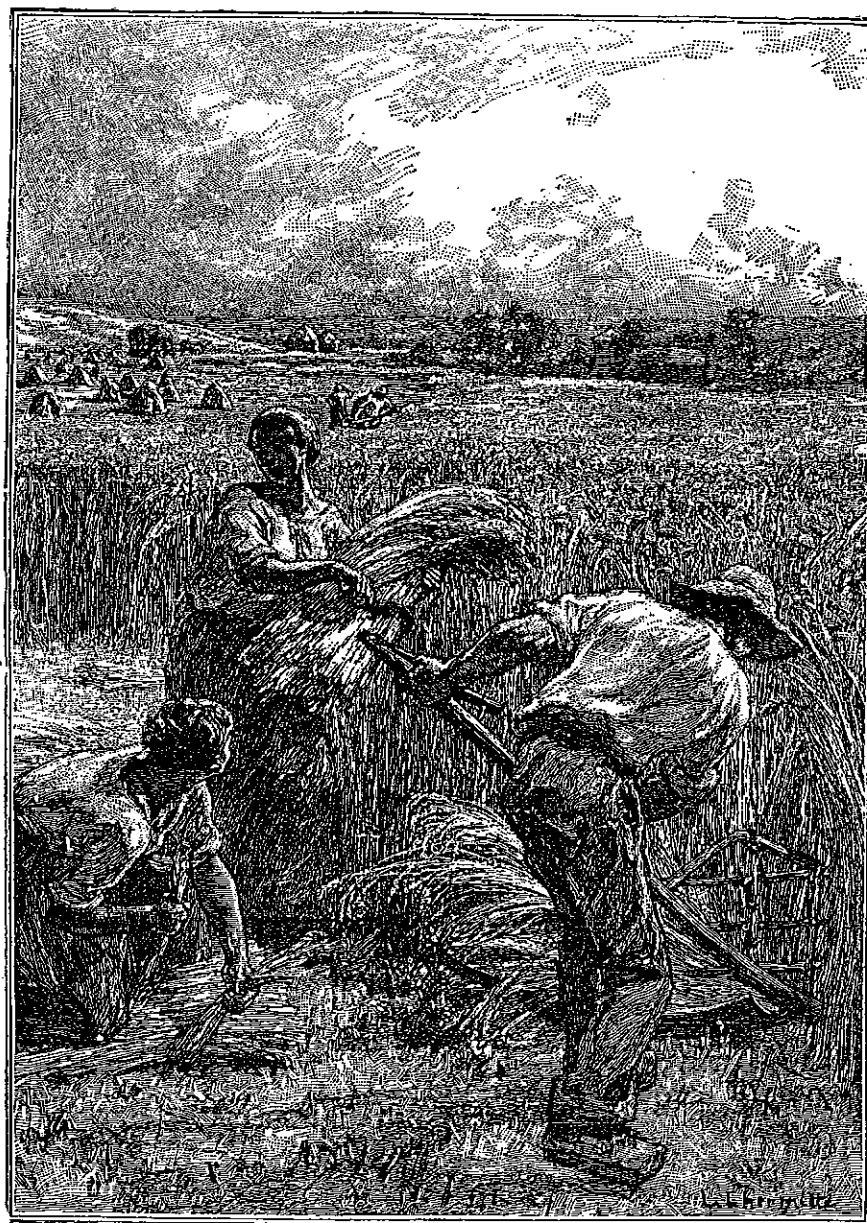
Il y a 119 maisons d'habitations à La Chapelle.

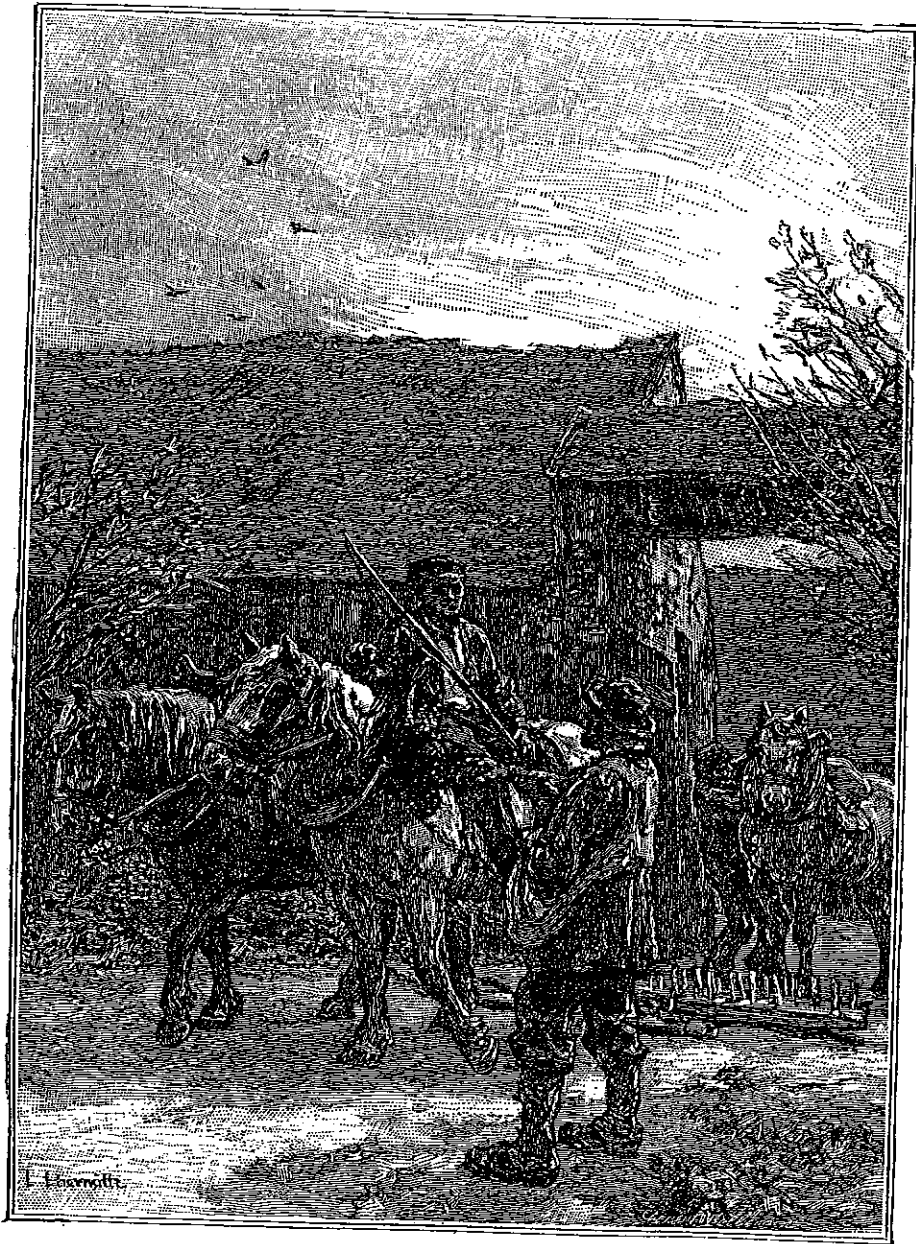
On dit toujours qu'à La Chapelle, il y a environ 370 hectares de terres labourables. A cette époque, il paraît plausible qu'un tiers environ soit encore en jachère. Les agriculteurs sont beaucoup encouragés à les diminuer voire les supprimer en convertissant des terres en prés. Les matrices cadastrales n'indiquent cependant pas davantage de prés. Cette transformation a certainement dû s'étaler sur une période assez longue dans notre village. On constate un emploi plus important de fumier, un plus grand usage des foins et un bétail globalement en meilleur état. La plantation de plantes sarclées prend plus d'importance sur les terres du village.

On peut supposer qu'à cette époque, environ 250 hectares de terres étaient cultivées, la moitié en blé ce qui représente au plus 125 hectares. En bonnes années, avec un rendement de 7 à 8 quintaux, la récolte pouvait s'élever à 900 ou 1000 quintaux.

Entre les années 1830 et 1840, il fallait environ 600 à 700 quintaux pour la consommation des habitants. Si on enlève de la récolte la part de la prochaine semence, il n'en restait pas énormément à vendre mais le blé était la céréale la plus chère, d'un bon rapport. Le prix du blé s'élève à 25 ou 28 F le quintal de 1835 à 1840. Dans la farine de froment utilisée pour la consommation personnelle, on mêlait souvent de la farine d'orge ou de seigle pour économiser la précieuse farine de blé. Le seigle était d'un faible rendement sur nos terres.

Les porcs sont toujours conduits à la glandée.





CONSEILS AUX AGRICULTEURS

ANNUAIRE DE SAONE ET LOIRE



ANNÉE 1841

*Le travail décrit s'est reproduit au village jusque dans les années 1900.
Il n'a été retenu de l'article que ce qui concernait La Chapelle.*

JANVIER FEVRIER

Ces mois sont nuls pour la culture.

*Réparations des voitures, des outils, des chemins,
sillons d'écoulement,
coupe des affouages et autres bois, entretien des haies,
échenillage (on en parle beaucoup à cette époque),
curage des fossés,
labourage,
cassage de pierre sur les chemins vicinaux mais aussi sur ceux de grande
et moyenne communication.*

MARS AVRIL

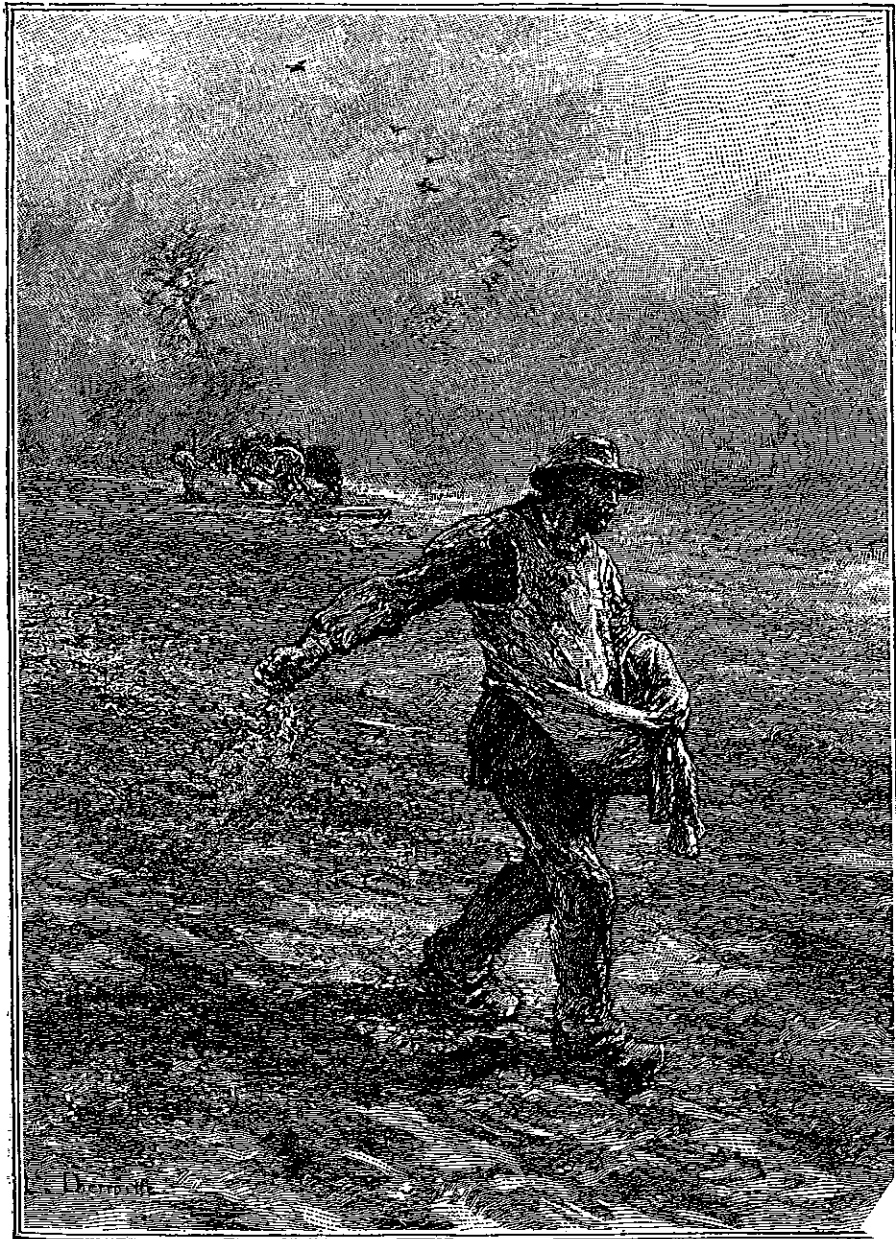
*semmer féveroles, pois, carottes, blés de printemps, orge, avoine, fèves,
lentilles,
herser les blés d'automne
sarcler le colza ou navette
détruire les chenilles par le feu
mettre le bétail au vert (le pâtre communal commence son travail
à la fin du mois de mars)*

*labourer
planter les pommes de terre hâtives
semmer le trèfle*

MAI

*labourer
planter les pommes de terre
semmer les betteraves et rutabagas
semmer navette et colza de printemps
semmer le chanvre, le maïs, les haricots
mettre les cochons au trèfle
sarcler les plantes venues*





JUIN

sarcler les cultures
tondre les moutons
commencer les foins
récolter les colzas parvenus à maturité
chauler les jachères
commencer à la fin du mois la moisson des seigles et des orges
laver la toison des moutons
butter les pommes de terre
faucher les vesces d'hiver



JUILLET

moissonner les blés, les colzas
récolter les fèves, les navettes, les pois, les lentilles
sarcler les plantes, les betteraves, le maïs

AOÛT

poursuivre ou terminer les moissons
cueillir le chanvre et rouir
effectuer les prestations sur les chemins vicinaux (elles peuvent parfois commencer plus tôt en saison)
réparer les chemins, réaliser les travaux de terrassement nécessaires
creuser des fossés, élargir les voies
aller chercher les matériaux nécessaires et en assurer le transport

SEPTEMBRE

récolter des feuilles d'arbres pour la nourriture des bestiaux
faucher les regains s'il n'y a pas eu sécheresse
conduire les porcs à la glandée
semmer les vesces d'hiver, le colza
récolter les betteraves, les carottes, le maïs, les pommes de terre
commencer les labours à la fin du mois.

OCTOBRE

continuer les récoltes de pommes de terre et de betteraves
faire les silos
effectuer les labours préparatoires
semmer le blé, le seigle, les vesces d'hiver
battre le grain dans les granges sur l'aire en terre battue
labourer

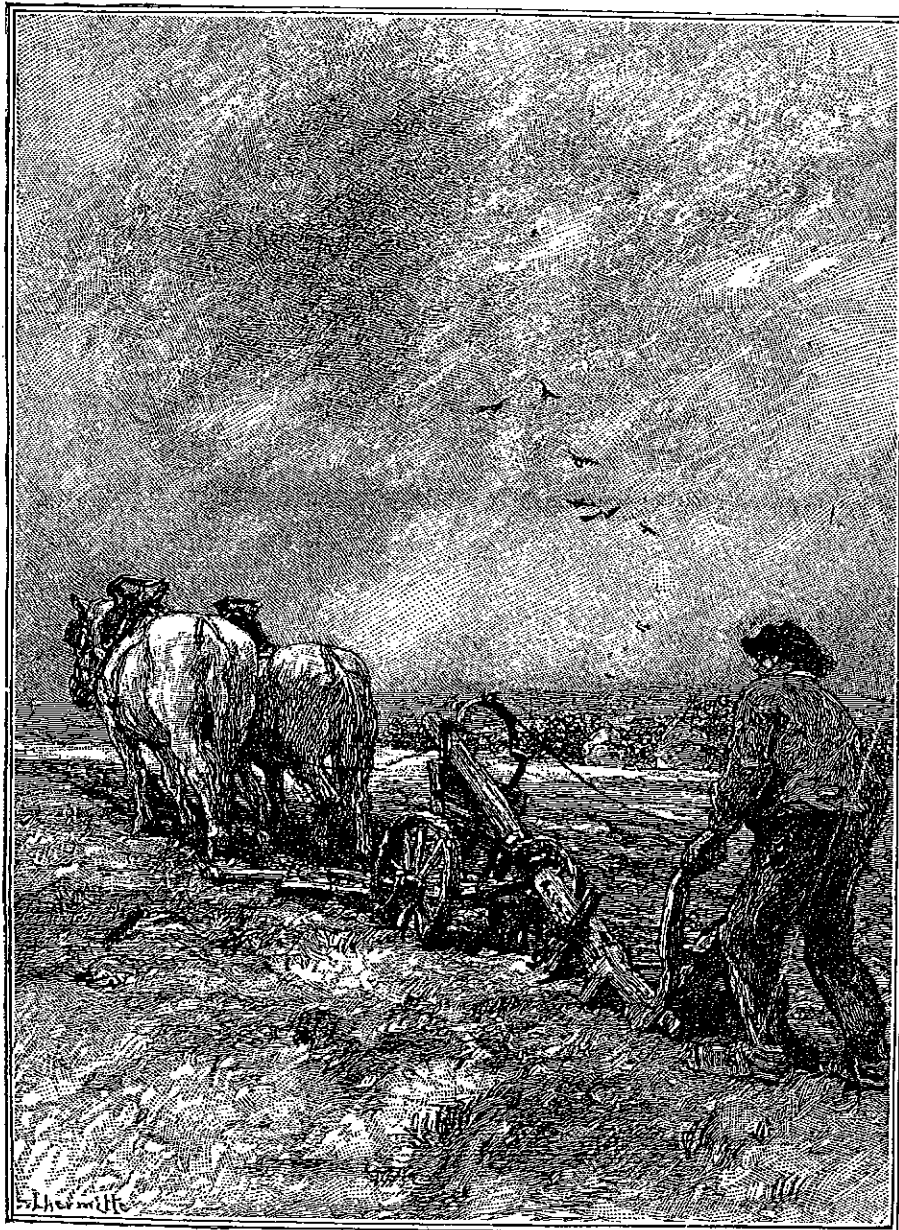
A La Chapelle, le blé était semé à partir du 4 octobre

NOVEMBRE

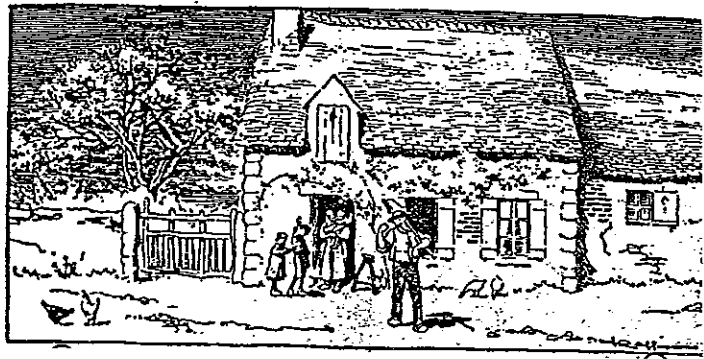
*battre et vanner le grain ; cette opération se prolonge parfois en hiver
et s'effectue toujours dans les granges sur l'aire en terre battue
labourer*

DECEMBRE

*pratiquer des rigoles dans les terrains humides
procéder au teillage et à la préparation du chanvre
continuer le battage des grains*



1842



Naissances 8

Mariages 4

Décès 3

Description du village dans l'Annuaire de Saône-et-Loire

terres labourables	366 hectares
prés	167 hectares
terres incultes	63 hectares
vignes	1 hectare

3 moulins à 7 tournants sur la Grosne

455 habitants

1 four à chaux, briques et tuiles

Sur un ensemble de 1 587 hectares, le bois en représente 921

La perception est à Bresse

Le bureau de poste est à Sennecey

Le total obtenu en additionnant les données présentées dans l'Annuaire de Saône-et-Loire ne correspond pas à la réalité. Terres labourables, prés et terres incultes représenteraient selon l'Annuaire une superficie totale de 596 hectares alors que le village n'en compte qu'entre 530 et 550 hectares maximum.



1843

Naissances 13 Mariages 5 Décès 10

La maison achetée par la commune en 1837 nécessitait des réparations et des transformations . Elles sont maintenant achevées . Ce bâtiment est devenu l'école et la mairie du village ainsi que le logement de l'instituteur . Un plus grand nombre d'élèves se rend en classe l'hiver .

Les jachères commencent peut-être lentement à se réduire à La Chapelle . Le fait qu'elles aient diminué globalement au niveau du département permet de supposer qu'il en était de même dans notre village .

Dans le Chalonnais , on encourage la suppression des jachères et de la vaine pâture . Il se peut que quelques terres aient été converties en prés mais il devenait surtout possible de planter davantage de plantes sarclées qui réclamait une importante main-d'œuvre et davantage de céréales . L'élevage de porcs se développe .

Les chemins ne sont toujours pas dans un état satisfaisant. Les prestations demeurent cette année encore de trois jours. Le chemin de l'église à l'école et maison commune est souvent impraticable. Il est décidé d'y mettre de la pierre. Ce travail se fera en régie. Une fois l'opération de cassage effectuée, l'agent voyer cantonal fera la reconnaissance du chemin et dirigera l'emploi de la pierre.

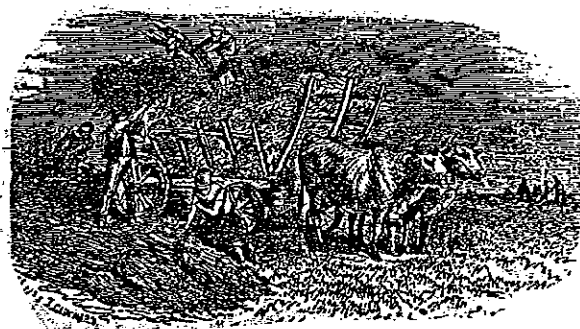
Maire et conseillers s'opposent toujours au tracé de la route de grande communication n°6. Ils souhaitent que ce chemin passe devant l'église et traverse le village pour rejoindre le bois de Bragny.

1844

Naissances 10 Mariages 10 Décès 11

Le garde champêtre François Vacheret est révoqué. Le sieur Laroche, déjà garde forestier, assurera en outre les fonctions de garde champêtre.

Monsieur le Maire fait remarquer que les chemins de la commune sont presque tous en mauvais état pour la raison que depuis nombre d'années les deux tiers des ressources sont employées sur le chemin de grande communication n°6 (route de Bresse) et le tiers restant sur les chemins vicinaux. Le Conseil vote une somme de 200 F pour le traitement d'un cantonnier. Le sieur Louis Gilot est nommé à ce poste.



1845

Naissances 17

Mariages 2

Décès 11

Le Conseil affirme une nouvelle fois le bien fondé d'un poste de cantonnier pour réparer les chemins de la commune qui sont presque tous en fort mauvais état en raison du peu de ressources affectées.

Le Conseil fait réduire l'évaluation de la coupe de Bragny effectuée par les agents forestiers en raison du moindre produit qu'elle représente comparativement à celle de l'année précédente.

Le cantonnier reçoit un traitement d'environ 200 F correspondant à 8 mois de travail dans l'année.

1846

Naissances 9

Mariages 4

Décès 6

(Registre de Paroisse)

8

(Etat Civil)

C'est une année de mauvaises récoltes . La production de blé est très faible .

On parle de la recrudescence de la maladie de la pomme de terre . Les feuilles jaunissent et sèchent et la récolte est fort médiocre . Il n'y a pas de traitement à l'époque . Les pommes de terre permettent une précieuse économie du pain .

Arrêté du maire en fin d'année

« En raison de la saison rigoureuse qui a lieu , il est urgent de trouver un entrepreneur pour l'exploitation de la coupe d'affouage . Beaucoup de personnes en ont grand besoin ».

Il y a 107 feux au village pour 412 habitants.

On compte 930 feux pour les 5 communes.



1847

Naissances 15

Mariages 7

Décès 6

Dans tout le département , de fortes gelées nocturnes marquent la fin de l'hiver . En janvier , le pain était très cher . Le prix du blé a presque doublé sur les marchés . A Chalon en second choix , il s'élève à 7.60 francs le double décalitre , prix bien supérieur à celui de 1840 qui était déjà élevé par rapport à la moyenne .

Le printemps est humide, ponctué d'inondations .

« ...année de misère pour les pauvres gens à la campagne et aussi en ville ».

E Guillermin « La vie d'un simple »
(Région d'Iguerande)

Les moissons de cette année 1847 ont été bonnes mais la disette a régné en attendant la récolte , la dernière importante du XIX^e siècle . Les prix du blé baissent tout en restant cependant supérieurs à ceux pratiqués en moyenne .

La coupe de bois de cette année est d'excellente qualité. Le nombre des affouagistes s'élève à 109 pour le village.

Ce prix de 7.60 F le double décalitre donne une équivalence d'environ 50 F au quintal. Le blé se vendait 53 F sur les marchés de Cluny et un peu moins cher à Chalon où il n'atteignit jamais à cette époque le prix de 50F. Le prix du blé n'était donc pas unique pour la région. Il variait d'un endroit à l'autre du département.



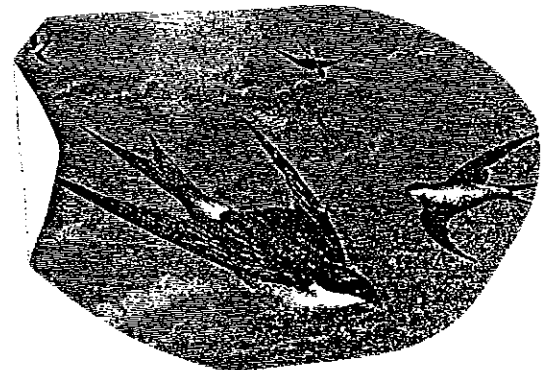
1848

Naissances 16 Aucun mariage Décès 5

La construction des deux ponts sur le Glandon facilite grandement le passage du ruisseau pour les agriculteurs .

Chemin n°1 Un ponceau est établi sur le ruisseau du Glandon pour servir de passerelle aux piétons. Les voitures sont obligées de passer dans le lit du ruisseau. Il en résulte que la plupart du temps, la circulation est interrompue par les eaux et la partie moyenne de la commune ne peut avoir accès au chemin de grande communication n°6. Un aqueduc sera construit à la place de la passerelle. Cet aqueduc aura deux ouvertures d'1,40 m de largeur sur 1,20 m de hauteur sous les dalles.

Chemin n°7 Sur ce chemin du haut du village, le passage des piétons et des voitures se faisait à gué. Ce second aqueduc est également destiné à rendre toujours possible la circulation des personnes et des voitures pour la communication d'une grande partie du village avec Bresse, les bois et les propriétés rurales. Il sera construit comme le précédent mais avec une moindre largeur.



1849

Naissances 15 Mariages 6 Décès 8

Les prix du blé n'ont jamais été aussi bas dans toute l'histoire du XIX^e siècle .

Procès verbal de réception définitive des travaux de construction des deux ponts du Glandon pour une somme totale de 1 400.51 F. Ils ont été construits en pierre de Laives ou de Vincelles par l'entrepreneur Jacquerot. Les fouilles ont été faites par le cantonnier et les propriétaires riverains.

1850

Naissances 15 Mariages 3 Décès 1

Une nouvelle famille d'agriculteurs s'installe au village , les Fargeot . Ils viennent de Sercy et sont fermiers au domaine de La Chavoche qui appartient à Claude Carré époux de Françoise Valière , fille d'Antoine Valière qui acheta le domaine lorsqu'il fut vendu comme bien national . Françoise et Claude Carré demeurent à Sercy .

S'il y a moins de jachères et pas beaucoup plus de prés , donc davantage de cultures , le besoin en main d'œuvre est certainement plus important . Le village dispose en cette année 1850 de davantage de bras . La population a baissé a 435 habitants en 1835 . Elle est maintenant de 470 habitants .

Il y a 952 affouagistes pour les 5 communes dont 119 pour La Chapelle.

1851

Naissances 9 Mariages 3 Décès 12

Décès de l'instituteur Jean Baptiste Vallière, époux de Fiacre Carré.

Nomination du pâtre communal

« L'an 1851, le 16^o jour du mois de mars, après les publications qui ont été faites à l'issue de la messe annonçant que le dit jour, à 3 heures, il sera procédé à l'adjudication au rabais pour la garde des vaches de la commune, sur la place publique de l'église, Jean Mercier s'est offert de les garder au même prix que l'an dernier.

Le Sieur Guyot a enlevé 0.10 francs

Le dit Jean Mercier a dit qu'il ôtait la poignée de chanvre

Le dit Pierre Guyot a fait un second rabais et a dit qu'il les garderait pour 9.75 kilos de mêlée en grain propre et recevable ».

Le Conseil décide la construction d'un aqueduc à Hauterive, juste avant la route qui descend au moulin. A cet endroit, « *la chute des eaux rend le chemin impraticable* ».

Les prestations sont de trois journées de travail avec voiture et attelage pour ceux qui en possèdent.

Le salaire du garde champêtre est de 150 F, celui du cantonnier de 200 F.

« Le garde champêtre Laroche est négligent, ne fait pas son travail. De plus il est marchand (mercerie, nouannerie) et il est beaucoup plus à son commerce. On lui reproche beaucoup de choses mais certains conseillers sont d'un avis contraire. On nomme Pierre Vallière qui est un homme d'ordre et possède les qualités nécessaires ».

« La dame Carré, femme d'Antoine Passerat, a été condamnée par jugement du tribunal correctionnel de Chalon sur Saône à une somme de 118.15 francs résultant d'un délit forestier pour être passée dans un lieu défendu du Bois de Bragny. Les membres du Conseil, considérant que le délit a été commis par inadvertance, demandent qu'il soit considéré comme contravention. On demande que remise soit faite ».

1852

Naissances 14 Mariages 5 Décès 5

Napoléon vient en aide aux campagnes .

On continue de déposer de la pierre sur les chemins. Cette pierre doit être cassée , travail confié aux indigents.

Les propriétaires exploitants ou les fermiers possédant les fermes les plus importantes donnaient la moitié d'une récolte à ceux qui voulaient sarcler et entretenir pommes de terre, betteraves et maïs. Le propriétaire préparait le champ, semait ou plantait. Les volontaires aidaient à ces premiers travaux et s'occupaient ensuite des plantations jusqu'à la

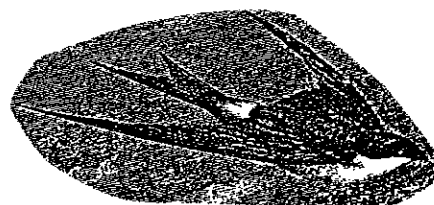
récolte. Le propriétaire fournissait alors attelage et voiture pour rentrer la récolte que l'on partageait. Ce mode d'organisation permettait aux manouvriers et journaliers d'avoir une basse cour, quelquefois d'élever un cochon. Des femmes d'artisans prenaient ce que l'on appelait « le sarclage à moitié ». Cette manière de faire se perpétua au 20^e siècle jusqu'à la veille du second conflit mondial.

Curage des fossés dans le Bois de Bragny

Leur longueur totale représente 2 890 mètres. Le prix du curage s'élève à 433.50 F. La quote part de La Chapelle représente 53.10 F.

« Le propriétaire Claude Vallière a été condamné par jugement correctionnel à une restitution de 10,40 francs pour un délit causé par son fils âgé de 5 ans. Dans la forêt, l'enfant a coupé deux branches de tremble de la grosseur d'une canne. Le Conseil demande que remise soit faite ».

1853



Naissances 10

Mariages 6

Décès 8

(Registre de Paroisse)

9

(Etat Civil)

Grande sécheresse en été . La récolte de grains est très médiocre .

Chemin de Nanton à Buxy

« L'agent voyer chef d'arrondissement prie Monsieur le Maire de bien vouloir lui indiquer les lignes vicinales qui dans sa localité intéressent plusieurs communes à la fois et présentent un caractère d'intérêt général pour les faire comprendre au nombre des chemins de grande communication ».

Le Conseil est d'avis que le chemin de Nanton à Buxy soit classé au nombre des chemins de moyenne communication.

L'empereur Napoléon III a fait ouvrir un crédit de 4 millions pour subventions aux travaux d'utilité communale. Le Conseil considère qu'il est de son devoir de seconder autant qu'il est possible les vues bienfaisantes de sa Majesté à l'égard des classes ouvrières qui doivent profiter de secours efficaces et passer plus aisément un hiver qui s'annonce difficile vu la cherté des grains. On vote une somme de 300 F destinée à être employée par voie de régie aux travaux désignés par l'agent voyer et pour procurer du travail à la classe indigente de la commune pendant l'hiver.

1854



Naissances 12

Mariages 3

Décès 8

Délibération du 13 Août 1854 : le choléra

« Considérant que dans les circonstances actuelles , il importe de recourir aux moyens les plus sûrs pour empêcher au fléau qui opère autour de nous de s'introduire dans le pays , considérant que ces moyens consistent à interdire les amas de toute matière végétale ou animale en putréfaction près des habitations , et de faire écouler les eaux stagnantes , il est ordonné à tous les habitants de transporter loin des habitations tous ces déchets , délai l'exécution le 20 août sous surveillance du garde champêtre et de Monsieur le commissaire de police du canton qui procéderont à une visite des lieux .

De 1845 à 1855 , sur 10 ménages à la terre , 8 sont laboureurs et 2 manouvriers ou journaliers . Parmi ces 8 laboureurs , la plupart sont de très modestes propriétaires vivant difficilement . Ils possèdent la plupart du temps deux vaches attelées . Un certain nombre d'entre eux ne possède qu'une vache . Il leur est alors nécessaire de s'arranger avec un autre laboureur pour pouvoir disposer d'une seconde vache indispensable pour labourer ou effectuer des charrois . Le paiement se fait en journées de travail lors des travaux des champs .

Depuis l'année 1849 , on compte 122 feux au village .

Il y a toujours un hectare de vigne à La Chapelle .

On élève et on engraisse beaucoup de porcs .

Il y a un nombre important de moutons au village .

Les carrières de Bresse fournissent la pierre nécessaire pour la réalisation du chemin de grande communication n°6 (route de Bresse).

Le droit de chasser au bois est amodié aux conditions stipulées dans le cahier des charges rédigé à cet effet. Des travaux seront effectués dans le Bois de Bragny. Le Conseil, après ^{avoir} pris connaissance du cahier des charges, en approuve globalement son contenu, à l'exception toutefois du repiquage de 7 500 plants de chênes et de 7 500 plants de bouleaux dans les vides de Bragny situés à l'endroit de la coupe de 1851 et qui nécessite une dépense de 225 F.

1855

Naissances 13 Mariages 3 Décès 9

A Sennecey le Grand est établie une foire spécialement réservée aux porcs. La date en est fixée au 18 ou 22 décembre selon les années.

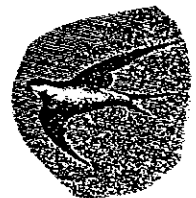
Une foire se tient également à Cormatin le 22 décembre de chaque année.

Il est question de céder pour une durée de 5 ans à chacun des gardes du bois pour être cultivée par eux et à leur profit une étendue de 25 ares de vide. La condition à laquelle se trouvent en retour soumis les gardes consiste à repeupler chaque année pendant 5 ans d'autres vides dans le même bois. Le Conseil considère que cette concession a pour objectif le reboisement sans frais pour la commune d'une partie des vides du bois et permet en outre « d'adoucir » la position des gardes que la cherté des grains place dans la gêne.

1856

Naissances 13 Mariages 2 Décès 11

La durée du service militaire est de 7 ans. Le tirage au sort est toujours de rigueur.



Le Conseil adopte un règlement des eaux du moulin de La Chapelle. Celui-ci comporte une clause de relèvement du niveau des eaux.

Le salaire du garde champêtre est de 150 F, celui du cantonnier de 200 F.

1857

Naissances 16 Mariages 4 Décès 18

Il existe des houes tirées par un cheval , peut-être par une vache ou deux .

Des troupeaux considérables de moutons sont conduits au pâturage commun par des personnes n'ayant qu'une modique exploitation . Des plaintes ont été portées à ce sujet par des propriétaires ou fermiers ainsi lésés . En cette circonstance il convient de fixer un règlement . Chaque propriétaire pourra conduire au parcours six moutons par hectare de terres labourables qu'il possède dans la commune . Pour les chevaux , les bœufs et les vaches , nul n'est lésé car chacun possède à peu près la quantité qu'il a le droit d'envoyer au parcours . Tout chef de famille qui ne sera ni propriétaire ou fermier à qui la modicité de son exploitation n'assurera pas l'avantage déterminé ci-contre pourra envoyer au pâturage commun 6 moutons conformément à la loi du 28 septembre 1791 .

Le 2 août , le Conseil décide le curage du Glandon . Le commencement des travaux est fixé au 10 août en raison de l'état de sécheresse .

1858

Naissances 20 Mariages 5 Décès 1

Année de sécheresse.

La commune de Nanton demande le partage du Bois de Bragny entre les 5 communes.



Le revenu du droit de chasse s'élève à la somme de 400 F.

Le Conseil vote une imposition de 0.05 F et une prestation en nature de 3 journées pour les chemins.

1859

Naissances 11

Mariages 6

Décès 11

Annuaire de Saône-et-Loire

La Chapelle compte 459 habitants

On dénombre 113 ménages .

Il existe 79 maisons au village .

Dans la région d'Autun , il est demandé aux agriculteurs de réintroduire l'usage des engrais verts , surtout différentes variétés de lupin (trèfle chez nous) pour diminuer la durée des jachères .

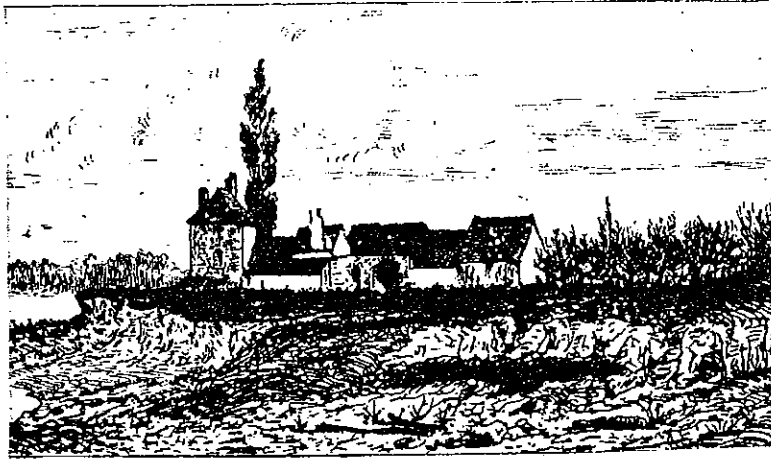
Les plantes sarclées font progressivement disparaître les jachères . Dans l'arrondissement d'Autun , la culture du froment qui occupait 4 000 hectares il y a 20 ans , représente une surface globale de 20 000 hectares en 1859 . Comme dans le Charollais , on y emploie beaucoup de chaux bien que son mode d'action demeure encore mystérieux à cette époque . Cette chaux ne doit pas être mélangée aux matières organiques , le fumier par exemple .

Dans la région de Louhans , on laisse reposer le sol une année sur trois . Ce sol au repos est labouré au moins trois fois . C'est la jachère au soleil ou à façon . Il est préférable de planter davantage de plantes sarclées qui remplacent cette jachère improductive .

A la Chapelle , le bétail était conduit sur les jachères. C'était le parcours commun . Cette méthode était la meilleure pour la terre et le bétail en avait besoin . Le nombre insuffisant de prés que comptait le village ne permettait pas de nourrir tout le bétail évalué à 400 têtes à cette époque en totalisant bœufs , vaches , chevaux et moutons . Le bois constituait un maigre pâturage ne pouvant également couvrir tous les besoins .

L'arrondissement de Chalon continue de mériter son surnom de grenier à froment . C'est peut-être un des endroits de France où cette précieuse céréale a été la plus cultivée même du temps des Romains .

Les années 1858 et 1859 ont été des années de sécheresse et de cherté des grains dans nos villages .



Le plan géométrique de l'AN 11 emploie très rarement le terme « maison ». Dans la grande majorité des cas, il décrit des ensembles beaucoup ^{plus} vastes intégrant à la fois l'habitation et les bâtiments à usage agricole nommés « meix ». Dans sa monographie consacrée au village, l'instituteur Claude Terrier présente ainsi les meix (orthographiés également maix dans nombre de lieux dits ou d'écrits)

« Le village de La Chapelle est très ancien. Les noms de terrains encore conservés nous font voir l'époque gallo-romaine. Les Maix indiquent suivant une note extraite de l'Histoire du Canton de Sennecey-le-Grand par M. Léopold Niepce, de vastes propriétés rurales au milieu desquelles se trouvaient les maisons servant au logement des cultivateurs. Ces propriétés portaient le nom de mansus.

A l'époque des grandes invasions, les habitants cherchèrent naturellement les moyens les plus propres à résister aux envahisseurs ou au moins à se garer de leurs déprédations, alors les mansus devinrent plus petites, c'est-à-dire que les propriétés furent morcelées et dans chaque partie fut établie une habitation particulière pour chaque famille. La demeure se composait alors d'un bâtiment entouré d'un verger ou curtil. Chaque curtil porte le nom d'une famille. On trouve ici le Curtil Rigaud ».

Sur le juxtalinéaire du plan géométrique, Philibert Petit mentionne pour chaque parcelle s'il s'agit d'une terre, d'un pré, d'une chenevière ou d'un meix. Dans le domaine de l'habitation, il mentionne quelques rares maisons qui peuvent se définir comme réduites à leur seuls murs sans propriété attenante. Et nous trouvons également le terme « chambre » désignant sans doute une réalité encore plus modeste. Dans ces anciennes maisons des Chenevières en bordure de route aujourd'hui démolies et qui demeurèrent tardivement couvertes de chaumes au point que l'Inspecteur refusa au Capitaine Claude Carré, maire de la commune à l'époque, l'utilisation de l'une d'entre elles comme salle de classe, sur les 4 habitations de l'époque, 3 sont classées « chambres » et la dernière « maison ».

En 1833, le classement dissocie les propriétés rurales des maisons d'habitation. On trouve l'indication sur le Livre d'Etat de Sections qui accompagne le nouveau cadastre

maison	maison bâtiment cour
bâtiment	maison cour
	bâtiment cour